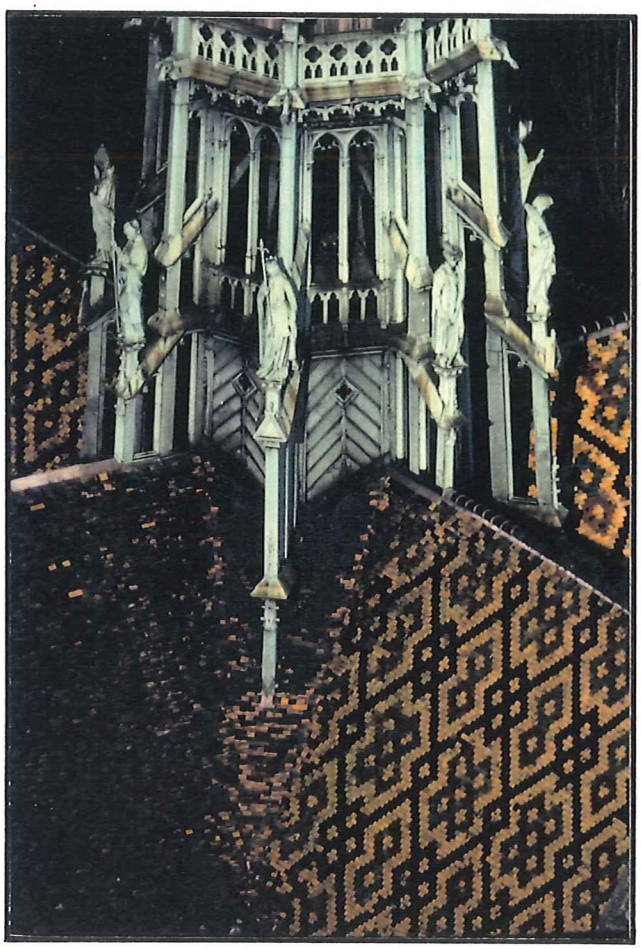


Ministère de l'Equipement et du Logement
Département de la Côte d'Or

VILLE DE DIJON

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Rapport de Présentation

AGENCE INTERCOMMUNALE D'URBANISME

MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

VILLE DE DIJON

s e c t e u r s a u v e g a r d é

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

RAPPORT DE PRESENTATION

Rédigé en 1982

Actualisé MAI 1985

JUIN 1988

VILLE DE DIJON

secteur sauvegardé

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

RAPPORT DE PRESENTATION

- S O M M A I R E -

1 - PREALABLE p. 11

2 - AIMER SA VILLE p. 15

3 - INTRODUCTION p. 27

4 - L'EVOLUTION DU CENTRE DE DIJON p. 27

41 - Bref rappel historique p. 27

42 - Dijon forgé par les siècles p. 31

5 - UN HERITAGE MONUMENTAL p. 63

6 - LES TRAITS CARACTERISTIQUES DU CENTRE DE DIJON p. 77

7 - LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR p.123

71 - Evolution de la législation p.123

711 - Procédure générale d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur p.125

712 - Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Dijon p.127

.../...

8 - UNE POLITIQUE POUR LE CENTRE p.135

9 - ANNEXES p.149

91 - Analyse du centre p.149

911 - Démographie p.149

912 - Habitat p.157

913 - Activités p.162

914 - Les équipements p.164

915 - Les déplacements p.173

92 - Les actions de restauration et de réhabilitation

921 - Les premières actions p.181

922 - Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat p.185

1 - PREALABLE

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de DIJON, dont l'élaboration a été confiée à M. Guy NICOT, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, a été mis en forme par l'Agence intercommunale d'urbanisme du District de l'agglomération dijonnaise avec le concours, notamment :

. de la Délégation régionale à l'architecture et l'environnement,
. de la Direction départementale de l'équipement,
. du Service départemental de l'architecture,
. du Service de l'architecture de la Ville de DIJON,
. de l'Inspection du Secteur Sauvegardé.

Les orientations essentielles ont été arrêtées par les membres de la commission locale du secteur sauvegardé (1) ainsi constituée :

REPRESENTANTS ELUS DE LA COMMUNE :

. M. Jean-François BAZIN, adjoint au Maire
. M. Joseph PIEMONTESI, adjoint au Maire
. M. Jean-Marc NUDANT, adjoint au Maire
. M. Marcel ELIAS, adjoint au Maire
. M. Michel LALLEMANT, adjoint au Maire
. Mme Michèle CURTIL FAIVRE, adjoint au Maire
. Mme Janine BESSIS, conseillère municipale
. Mme Monique JEANNENEZ, conseillère municipale
. Mme Marie-Chantal GIROUX, conseillère municipale
. M. François BERTHELON, conseiller municipal
. M. Paul BERTHIER, conseiller municipal

REPRESENTANTS DE L'ETAT :

. MM. le Directeur départemental de l'équipement
. le Délégué régional à l'architecture et à l'environnement
. le Chef du service départemental de l'architecture

(1) les membres de cette commission avaient, en préalable, pris connaissance du rapport sur les conditions architecturales relatives au plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur rédigé de 1967 à 1969 par M. Guy Nicot.

- l'Architecte des bâtiments de France territorialement compétent,
- le Directeur régional des affaires culturelles,
- le Secrétaire régional de l'inventaire,
- le Conservateur régional des monuments historiques,
- le Directeur régional des antiquités historiques,
- le Directeur régional des antiquités préhistoriques,
- le Directeur des services d'archives du département,
- le Général gouverneur militaire de METZ - Direction régionale du Génie,
- le Recteur d'académie de DIJON,
- le Directeur régional des services postaux,
- le Directeur régional des télécommunications,
- le Conseiller à la cour d'appel, magistrat délégué à l'équipement,
- le Directeur régional de la S.N.C.F.,
- le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
- l'Inspecteur d'académie de DIJON,
- le Directeur départemental du temps libre, jeunesse et sports,
- le Directeur départemental de la protection civile,
- l'Inspecteur départemental de la protection contre l'incendie et de secours,
- le Directeur départemental de la police urbaine.

ONT ETE ASSOCIES AVEC VOIX CONSULTATIVE AUX TRAVAUX DE CETTE COMMISSION :

- M. NICOT, architecte en chef des monuments historiques, bâtiments civils et des palais nationaux,
- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie de DIJON,
- M. le Président de la chambre de métiers de la Côte-d'Or,
- M. le Président régional de l'ordre des architectes.

ET LES PERSONNES QUALIFIEES CI-APRES DESIGNEES :

- M. le Président de l'association pour le renouveau du Vieux-DIJON,

- Mme la Présidente de l'association des vieilles maisons françaises de la Côte d'Or
- M. le Conservateur en chef, bibliothèque municipale
- M. le Secrétaire régional de l'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France
- M. le Président de l'association dijonnaise de sauvegarde et d'action
- M. Le Président de l'ordre des architectes

LES ELUS DE LA VILLE SE SONT ADJOINT LES SERVICES MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX SUIVANTS :

- Service de l'architecture
- Services de travaux
- Service des espaces verts
- Inspection du secteur sauvegardé
- Centre de secours et incendie du District de l'agglomération dijonnaise
- Agence intercommunale d'urbanisme du District de l'agglomération dijonnaise

2 - "AIMER SA VILLE"

On aime une ville.

Plus encore, on aime sa ville.

De naissance ou d'adoption, peu importe. Cet amour n'est d'ailleurs pas exclusif et il peut être partagé au gré du voyage ou du destin.

Donner à DIJON un plan d'urbanisme pour l'ensemble de ses quartiers anciens, ce n'est pas seulement une décision de gestionnaire, c'est un acte d'amour.

C'est aussi un acte de gratitude.

L'esprit de ce plan est clair. L'histoire a fait de nous les gérants temporaires d'une cité vieille de vingt siècles et qui vivra longtemps après nous.

Nous avons des devoirs envers cette ville. Nous devons en préserver, particulièrement en son centre historique, l'âme et le caractère. Nous devons également maintenir ou rétablir, dans ce coeur, la jeunesse et la vie.

Ce plan s'efforce de concilier les nécessités de la vie et les exigences de l'âme.

Il ne s'agit nullement de vains mots, encore moins d'idées creuses. Les Dijonnais comprennent ou ressentent très bien où se trouve la vie, où se situe l'âme. Une modeste maison peut appartenir à un paysage sensible, comme certains toits aux tuiles en désordre ou une réclame 1900 écaillée sur un pignon ancien.

Un plan d'urbanisme n'est pas tout. On aime une ville à ses odeurs, celle du chocolat naguère tout au long du boulevard Carnot, celle du café rue Piron... A des perspectives, à des tonalités, à des souvenirs, à des émotions. Cela, la sauvegarde et la mise en valeur ne l'apportent pas, pas plus qu'elles n'apportent des cris, des rires ou des images évanouies.

En revanche, un plan d'urbanisme peut tenter d'assurer pour un temps la pérennité d'une ville, d'éviter qu'on ne détruise certaines harmonies, certains équilibres, parfois de contribuer à les restaurer.

Peut-être les idées changeront-elles demain ? Au moins aurons-nous laissé à nos successeurs l'essentiel de l'héritage que nous avons reçu.

La tentation était grande, il y a une dizaine d'années, de sacrifier à l'automobile, 95 hectares du centre de DIJON pour en préserver -magnifiquement- trois.

Nous avons choisi un autre parti.

Ce plan l'exprime.

Nous savons cependant qu'en ce domaine, aucune oeuvre n'est éternelle. Nous fixons des règles pour notre temps, en conscience. Nous espérons toutefois que DIJON ne subira jamais la destruction.

Epargnée par les guerres, notre ville a néanmoins perdu la Chartreuse de Champmol, la Rotonde de Saint-Bénigne, le Château des Gendarmes, le Château de Montmuzard, la Sainte-Chapelle et bien d'autres trésors.

Elle reste l'une des plus belles villes anciennes de France. Gardons-la ainsi, en mesurant notre chance. Et offrons-lui la vitalité d'une capitale régionale digne de son rang.

Cela est tout à fait réalisable. Il suffit de se mettre d'accord sur des règles précises, aussi simples et donc aussi efficaces que possible.

- OCTOBRE 1982 -

3 - INTRODUCTION

Deux fois millénaire, DIJON a eu la chance de conserver l'essentiel d'un patrimoine architectural de très grande valeur. Enserré aujourd'hui dans les circonvolutions d'une agglomération qui regroupe environ 220.000 habitants, le coeur de la ville, à la fois pôle d'activités et symbole d'une identité collective, doit protéger son patrimoine architectural et sa fonction tout en développant, diversifiant et améliorant l'accueil des habitants et visiteurs de la cité.

Ce lieu exceptionnel reste le "centre de gravité" de l'agglomération, l'endroit le plus attractif et le plus proche pour l'ensemble de la population dijonnaise.

Ainsi, aujourd'hui encore, pour la plupart des citadins "aller en ville" c'est se rendre dans ce centre ancien, véritable coeur de l'agglomération.

Lieu des choix, des échanges, des rencontres, des informations..., cet espace relativement restreint (1) est celui qui donne son sens à la Ville ; en lui sont réunis la plupart des aspects de la vie urbaine :

- réalités fonctionnelles : diversité et qualité des équipements collectifs, des activités et des services,

- réalités organiques : ensemble où s'effectuent les échanges, où circulent les informations, où se prennent les décisions, où s'exerce le pouvoir, où se perçoit la liberté,

- réalités culturelles et symboliques : présence d'éléments qui permettent au citadin d'avoir un sentiment d'appartenance à une communauté chargée de valeurs et comportant un héritage.

(1) 97 ha, soit environ 3,6 % de l'espace urbanisé de la Ville de DIJON et 2 % de celui de l'agglomération.

	Surface urbanisée	à urbaniser	Nat.	TOTAL
DIJON	2.680	442	1.030	4.152
Agglo	5.002	1.000	8.074	14.072

Cette notion de centre-ville, au-delà de son caractère purement fonctionnel (services, équipements, commerces,...) fait souvent appel dans l'esprit des habitants, à des valeurs affectives, esthétiques, sociales, culturelles...

Enfin, si dans une cité très ancienne, ce que l'on a coutume d'identifier comme le centre-ville ne coïncide pas toujours avec "l'intra-muros" délimitant l'ancienne cité, à DIJON, le noyau historique n'en constitue pas moins l'essentiel de cet espace urbain privilégié.

31 - LES PROBLEMES DU CENTRE

Comme la plupart des centres anciens, le coeur de DIJON assume encore son rôle organique (échanges, informations, décisions). Mais sa structure, sa trame et sa morphologie rendent de plus en plus difficile l'exercice de certaines de ses fonctions.

Il est d'ailleurs illusoire de vouloir adapter les quartiers historiques aux besoins multiples de la société contemporaine.

Ainsi, les nombreux efforts déjà déployés pour le centre de DIJON doivent être poursuivis avec vigueur pour le préserver de maux observés dans la plupart des centres anciens et notamment :

- la congestion provoquée par l'utilisation abusive de l'automobile dans des voies qui n'ont pas été conçues pour elle et qu'elle ne doit pas dégrader irrémédiablement,

- la spécialisation excessive de certains quartiers suscitée par une ou plusieurs fonctions proliférant au détriment des autres,

- l'appropriation du centre par certains groupes sociaux,

- la dévitalisation : beaucoup d'activités "centrales" se déplacent ou se créent à l'extérieur.

Ainsi, les centres anciens sont constamment menacés par des excès d'usages, d'affectation ou d'appropriation qui, à partir d'un certain degré, peuvent devenir irréversibles. Il faut donc veiller à maintenir ou à rétablir des équilibres, en tenant compte de l'évolution et des changements qui s'opèrent : évolution des goûts, des besoins, des comportements, des activités, etc.

Toutefois, dans cette démarche, il convient d'éviter les solutions extrémistes. Ainsi, certains, pour interrompre ces processus et pour guérir ces "maux de la ville", préconisent quelquefois des remèdes inadaptés ou fâcheux :

- les uns veulent privilégier les valeurs fonctionnelles en appliquant au centre les techniques urbaines modernes (infrastructures routières, concentration d'emplois, grandes surfaces, vastes parcs de stationnement,...) avec le risque de transformer le centre en une "machine urbaine" à prétention rationnelle mais sans âme,

- les autres s'attachent essentiellement aux valeurs symboliques et architecturales, au risque de transformer le centre en un vaste "musée" inanimé.

Entre ces deux tendances extrêmes et radicales, il faut rechercher les multiples moyens d'actions possibles, ainsi que la stratégie à appliquer pour perpétuer le caractère originel du centre dans sa triple vocation : organique, fonctionnelle, symbolique.

Cette recherche nécessite une attention soutenue, une vigilance quotidienne qui s'appuie d'abord sur une parfaite connaissance de la situation actuelle.

Pour DIJON, depuis de nombreuses années, plusieurs études analytiques ont été effectuées sur le centre avec le concours de l'Agence intercommunale d'urbanisme. Elles ont permis à la Municipalité d'appliquer, depuis 1971, un plan d'action précis sur l'ensemble du centre. Ce programme adapté continuellement pour tenir compte des évolutions porte sur les deux espaces urbains complémentaires qui constituent le centre-ville de DIJON ; à savoir :



Résidence Sainte-Ursule

- le centre ancien proprement dit (classé Secteur sauvegardé en 1966) et dont les règles d'occupation et d'utilisation du sol sont précisées par le présent Plan de sauvegarde et de mise en valeur,

- le péri-centre ou les faubourgs appelés, notamment grâce aux opérations de rénovation urbaine, à renforcer le centre actuel et dont les dispositions règlementaires sont fixées par le Plan d'occupation des sols de DIJON.

Cette cohérence constamment recherchée par la Municipalité de DIJON entre ces deux espaces urbains, englobant la totalité du centre-ville, doit favoriser cette qualité urbaine tant appréciée par la population.

32 - LES FONCTIONS DU CENTRE

Si le centre de DIJON reste le lieu privilégié des rencontres, des informations, de l'échange, c'est aussi l'espace où s'exercent d'une façon intensive toutes les fonctions de la ville. Quelques chiffres suffisent pour appuyer ces propos :

- près de 13.000 résidents,
- 18.000 emplois,
- 9 personnes sur 10 vivant dans l'agglomération fréquentent le centre-ville au moins une fois par mois,
- 30.000 personnes par jour accèdent à l'hypercentre par les autobus urbains,
- 11.000 piétons/heure rue de la Liberté qui est l'axe principal de l'hypercentre commercial.

Ce caractère multifonctionnel doit être maintenu pour assurer l'équilibre indispensable à la qualité de la vie urbaine. Actuellement, la situation des différentes fonctions assumées par le centre se présente sommairement de la manière suivante :



Rue de la Liberté

a) fonction résidentielle

La capacité résidentielle du centre de DIJON, qui s'est située pendant des siècles aux environs de 15.000 habitants, semble le niveau de population optimum pour assurer sa vitalité.

Toutefois, sur cet aspect du peuplement, on note deux tendances contraires qui, déjà, enregistrent des correctifs à la suite des actions en matière d'habitat engagées ces dernières années ; il s'agit :

- d'une part, d'une diminution progressive et continuelle de la population qui est passée de 26.400 en 1954 à 14.800 en 1975, puis 12.850 en 1982 pour 7.300 logements,

- et, d'autre part, d'une relative ségrégation tant au niveau social (sous-représentation des classes moyennes) que sur le plan de l'âge des habitants (dominante de personnes âgées) :

 . 0 à 19 ans : 20,3 %
 . 20 à 64 ans : 62,6 %
 . 65 ans et + : 17,1 %.

Les différentes opérations programmées d'amélioration de l'habitat et la création de résidences de logements locatifs sociaux dans le centre et les faubourgs ont notamment permis un rééquilibrage dans ce domaine.

b) fonction commerciale

Avec 67.000 m² de surface de vente et 819 commerces en 1985, cette fonction représente encore le tiers des emplois situés dans "l'intra-muros". Toutefois, ces planchers se transforment rapidement compte tenu de l'évolution économique et de la situation particulière du centre.

Ainsi, alors que se renforce sa position, on observe un changement dans les structures de l'appareil commercial :

- regroupement dans des secteurs bien délimités,
- spécialisation de plus en plus fine.



Conseil Régional de Bourgogne



Ancienne Faculté de Lettres

Cela conduit progressivement les activités commerciales à une répartition du marché en deux grands pôles : commerces spécialisés au centre, consommation de masse en périphérie avec, toutefois, une atténuation récente dans la mesure où la rénovation des halles centrales a apporté un regain d'activité au coeur de la ville.

Par ailleurs, l'hypercentre commercial regroupe près de la moitié des points de vente de l'agglomération et près des 2/3 de ceux de la Ville de DIJON.

c) fonction "bureaux et services"

Le centre accueille environ 300.000 m² de planchers de bureaux et services dont près de 200.000 affectés aux administrations et le "laisser-faire" aboutirait inévitablement à une utilisation excessive du centre par cette fonction qui a pris une grande importance dans la civilisation post-industrielle. Les organismes financiers et les assurances sont les activités qui recherchent le plus cette localisation.

La centralité apparaît en effet à nouveau comme un des critères dominants dans le choix de la localisation de ce type d'activités. Cette tendance est toutefois atténuée par la création de parcs d'activités tertiaires en périphérie de la ville, qui absorbent une partie de ces implantations.

d) fonction universitaire

Elle s'est progressivement retirée du centre pour accueillir les effectifs d'étudiants sans cesse croissants qui se présentent après la seconde guerre mondiale. Ainsi, lors des années 60, l'ensemble de cette activité a été transféré sur le campus de Montmuzard occupant un espace de plus de 160 ha (une fois et demiela surface du centre ancien).

Il reste néanmoins quelques points de contact entre l'activité universitaire qui accueille environ 17.000 étudiants et le centre : attaches qu'il est indispensable de renforcer.



e) fonction administrative

Le pouvoir local reste encore très attaché au centre et il doit s'y maintenir (Mairie, préfecture, conseil régional,...) ainsi que les grands services qui participent aux décisions publiques.

On note cependant depuis 1970 une tendance de certaines administrations à rechercher, pour des besoins d'extension ou de modernisation, une localisation extra-muros ; orientation remise légèrement en cause aujourd'hui avec une implantation de ces activités, non pas en centre ancien où l'espace est restreint, mais de préférence dans les faubourgs au plus près du centre ancien.

f) fonction culturelle

Le centre est, par excellence, le lieu où se développe la vie culturelle (6 musées, 22 salles de cinéma, 6 lieux d'activités culturelles, 6 galeries-expositions, bibliothèques, etc.). La politique de remise en valeur et la recherche d'une affectation nouvelle engagée depuis quelque temps par la Municipalité pour les édifices anciens, militent en faveur du développement de cette fonction culturelle.

Par ailleurs, la plupart des actions culturelles engagées sur la ville, recherchent le centre pour exercer leur rayonnement.

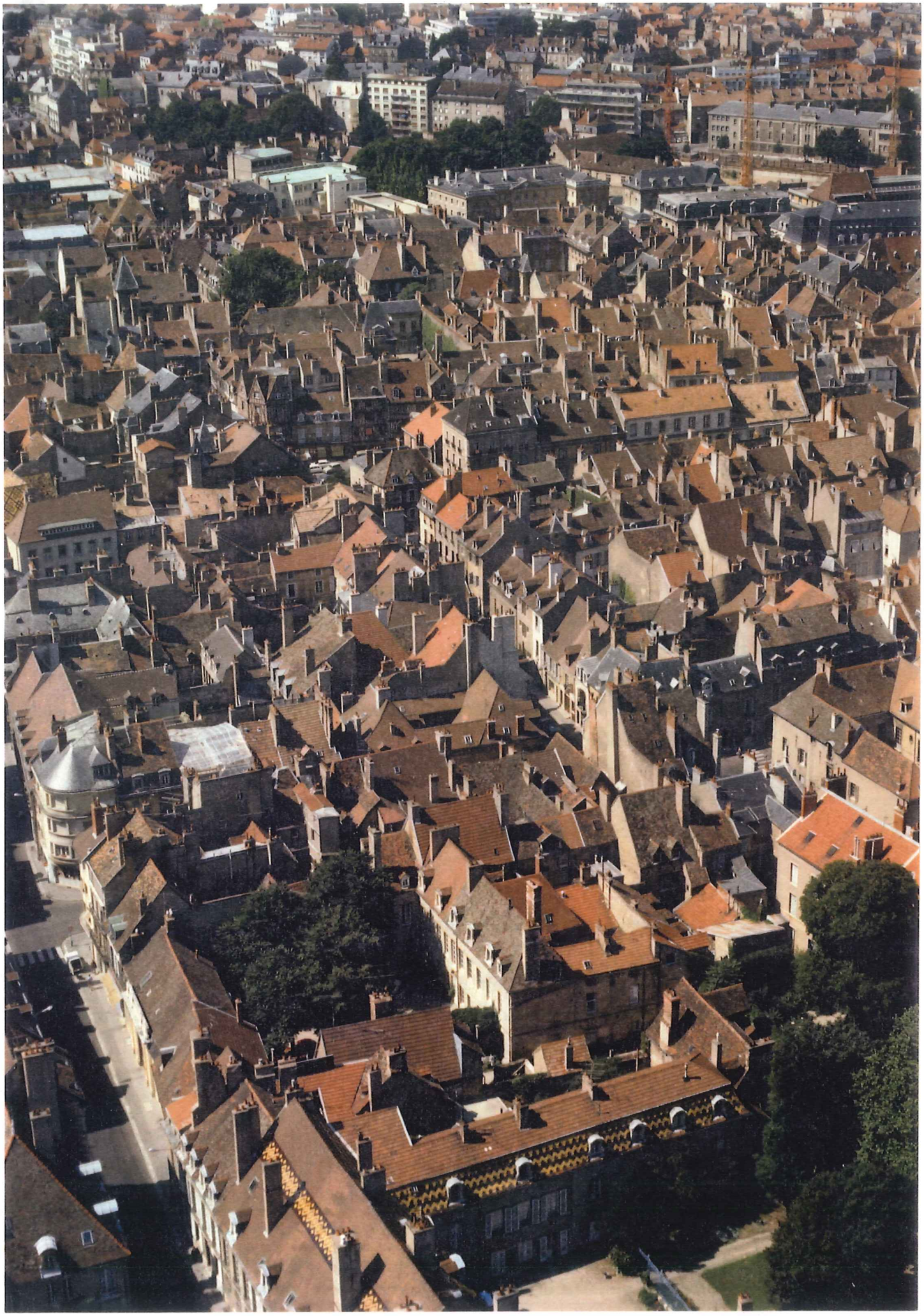
g) fonctions industrielle et artisanale

Le centre ne reçoit plus, depuis longtemps, les activités du type secondaire ; celles-ci représentent seulement 8 % de ses emplois. Toutefois subsiste, voire se développe, un artisanat d'art ou de services.

o

o o

En résumé, le centre de DIJON a conservé, pour l'essentiel, le caractère multifonctionnel propre à l'espace central d'une agglomération. Il lui reste à trouver un juste équilibre, à la fois quantitatif et qualitatif, entre accessibilité, densité urbaine et protection d'un patrimoine d'une grande richesse.



4 - L'EVOLUTION DU CENTRE DE DIJON

41 - BREF RAPPEL HISTORIQUE

LE CENTRE ANCIEN DE DIJON constitue un patrimoine architectural, archéologique, symbolique et affectif dans lequel la population dijonnaise puise les racines de son passé et les raisons de son attachement à sa ville.

C'est un ensemble urbain dans lequel se juxtaposent comme dans une gigantesque marqueterie, toutes les époques qui ont caractérisé l'évolution de cette ville, née spontanément au carrefour de grandes voies de communication.

Pourtant, rien, il y a près de vingt siècles, ne prédisposait le modeste "DIVIO" à distancer ses voisines (AUTUN, BEAUNE, MACON, CHALON, GRAY, LANGRES...) et à devenir, plus tard, capitale des ducs de Bourgogne, puis capitale régionale.

En fait, comme pour tous les phénomènes urbains, c'est bien sûr l'environnement géographique et économique, mais aussi la conjonction et la succession d'un certain nombre de circonstances, de rencontres, de volontés et d'évènements historiques et économiques qui allaient progressivement conduire DIJON vers sa destinée. Parmi les faits les plus marquants, rappelons :

Au IIIe siècle : la construction d'une modeste enceinte (11 ha) "Le Castrum" suffisamment fortifié pour résister à toutes les invasions qui suivirent,

Au Ve siècle : la décision de l'évêque de Langres de délaisser la capitale des Lingons et de choisir le Castrum comme lieu de résidence,

Au XIIe siècle : après l'incendie de 1137, faubourgs et villes sont reconstruits et englobés dans une enceinte largement dimensionnée (près de 100 ha) qui contiendra l'essentiel de la vie urbaine jusqu'au XVIIIe siècle,

Après le Moyen-Age : sous l'influence des "Grands ducs d'Occident", puis au temps de son gouverneur de sang royal et de son Parlement, elle assume la fonction de capitale provinciale. Elle se dote d'un évêché, d'une université, du canal de Bourgogne et d'un important réseau routier,

Au milieu du XIXe siècle : par leur opiniâtreté, DARCY et DUMAY obtiennent le passage à DIJON de la voie ferrée PARIS-LYON ; en devenant une plaque tournante ferroviaire, la ville connaît une expansion très remarquable.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, la ville évolue sensiblement. L'évolution socio-économique et les effets de la révolution industrielle modifient son visage.

Le patrimoine bâti sera parfois altéré. Toutefois, une grande part de la structure urbaine existant à la fin de l'Ancien Régime sera préservée.

De nouveaux faubourgs s'édifient. Cette évolution a fait graduellement de l'ancienne ville, le centre de l'agglomération actuelle.

L'ancienne cité reste lisible dans la trame urbaine actuelle. Ainsi, dans le tissu urbain relativement dense et cohérent du noyau central, on relève encore les empreintes particulières des différentes époques qui ont marqué la vie de la cité et, plus particulièrement :

- la ville du Moyen-Age, qui apparaît comme insérée à l'abri de son enceinte initiale (Le Castrum) ; sans recherche d'effets perspectifs, les édifices se mêlent familièrement à la masse des maisons et la ligne sinueuse constitue le tracé dominant des voies,

- au-delà de ce noyau, les édifices de marque réalisés sous les protections princières se tiennent à distance des maisons du peuple ; le décor urbain est recherché et la ligne droite qui exprime la volonté et le pouvoir, y apparaît plus dominante,



- en périphérie de l'intra-muros, les terrains rendus disponibles par le débastionnement sont, selon une trame orthogonale, livrés à la construction du XIXe et, plus précisément, les quartiers Ouest et Nord-Ouest où est située la gare qui va devenir, au milieu du XIXe siècle, l'un des centres vitaux de la ville et constituer sa nouvelle "porte ouverte sur le monde",

- enfin, sur cet ensemble urbain apparaissent les multiples modifications et transformations apportées au cours du siècle dernier pour adapter la ville aux besoins du moment.

En définitive, la forme accomplie du centre proprement dit n'a pas été conçue comme un ensemble architectural unique, mais résulte de la juxtaposition d'éléments mis en place progressivement au cours des siècles avec, la plupart du temps, un souci évident de ne pas porter brutalement atteinte à l'espace bâti antérieurement.

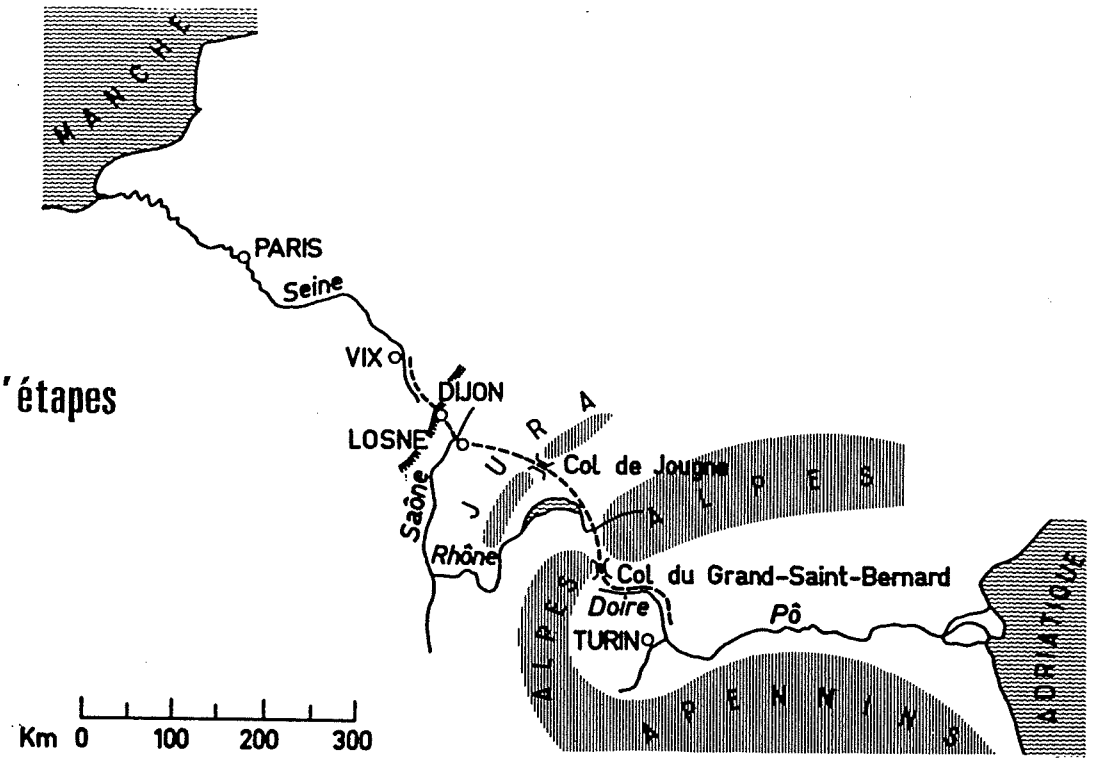
La quasi-totalité de cet espace, soit près de 97 hectares, a été classée secteur sauvegardé par arrêté interministériel en date du 19 avril 1966.

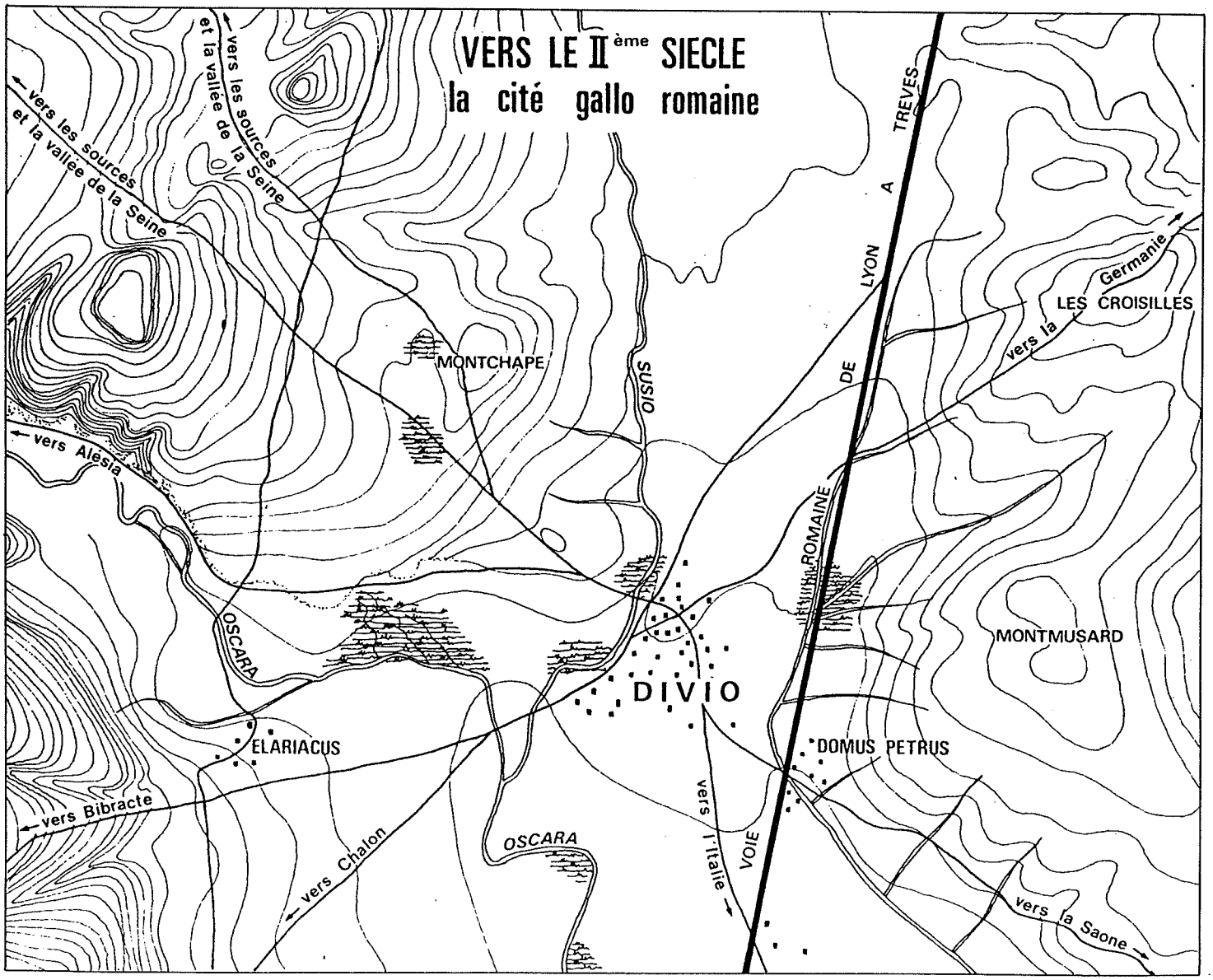
42 - DIJON, FORGEE PAR LES SIECLES

La préhistoire de la cité n'apparaît que confusément à travers des révélations éparses. Toutefois, ce site localisé au point de contact de l'amorce des plateaux et du val de Saône, s'inscrit à un carrefour où se croisent, depuis l'origine de l'histoire humaine, les voies qui relient l'Atlantique au centre continental et la Méditerranée au Nord. Plus tard, il s'agira des axes commerciaux pour l'étain de Grande-Bretagne et l'ambre entre les pays germaniques et le bassin méditerranéen.

Essayons de circonscrire l'origine et de suivre les pulsations de l'histoire d'une cité qui naît il y a quelque 20 siècles.

A l'origine, un lieu d'étapes pour les marchands.





VERS LE IIe SIECLE : LA CITE GALLO-ROMAINE

Le fond marécageux au confluent du Susio et de l'Oscara, forme une vaste clairière accentuée par le mouvement boisé des collines de Montmuzard et des Grésilles à l'Est, des buttes de TALANT, de FONTAINE et de Montchapet à l'Ouest d'où s'échappe ce que l'on nomme "la brèche dijonnaise". Telles sont les dénominations actuelles du cadre où va se jouer l'histoire des hommes.

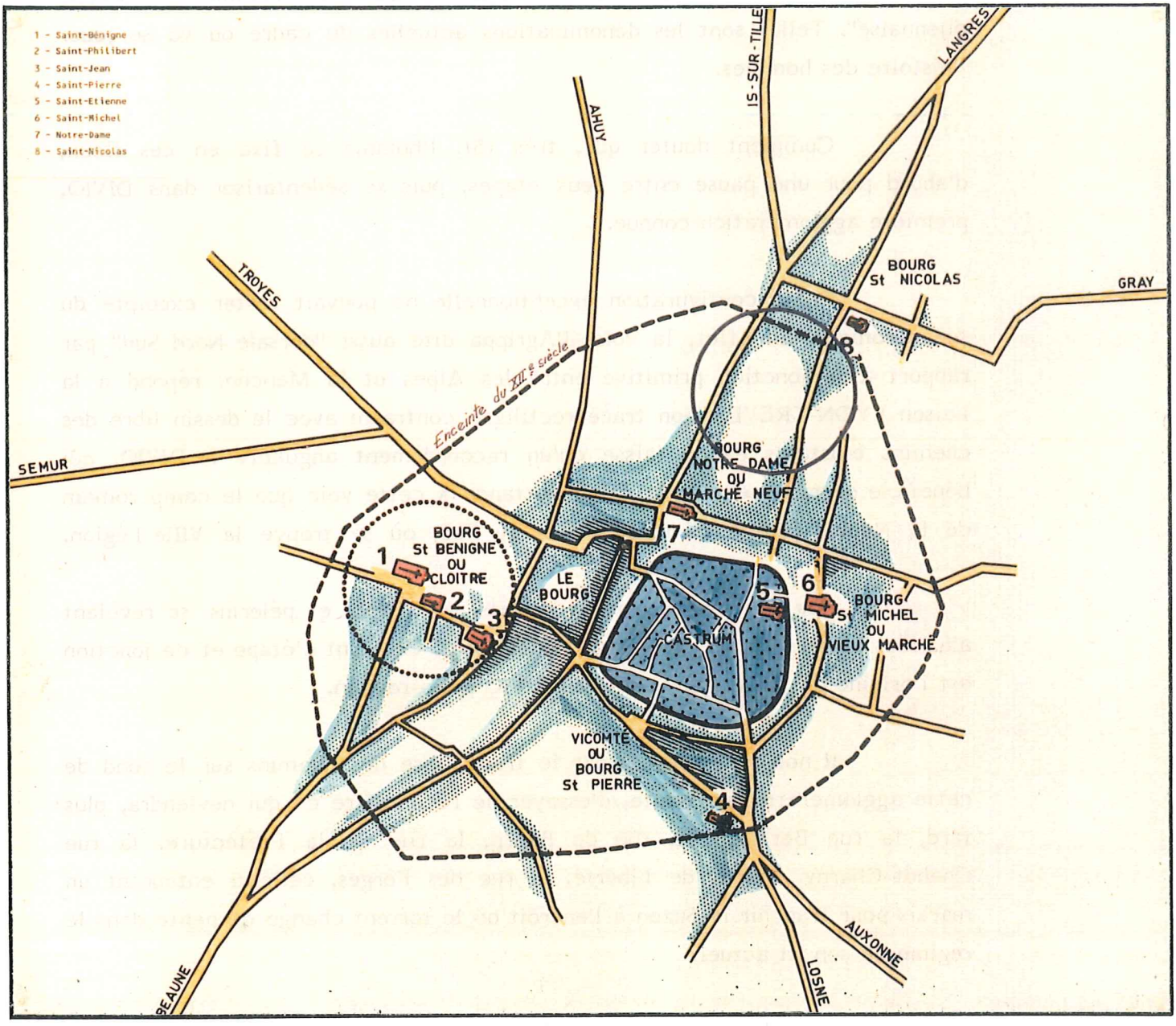
Comment douter que, très tôt, l'homme se fixa en ces lieux, d'abord pour une pause entre deux étapes, puis se sédentariser dans DIVIO, première agglomération connue.

Cette configuration exceptionnelle ne pouvait rester exempte du sceau romain. En effet, la voie d'Agrippa dite aussi "dorsale Nord Sud" par rapport à la jonction primitive entre les Alpes et la Manche, répond à la liaison LYON-TREVES. Son tracé rectiligne contraste avec le dessin libre des chemins existants et ne laisse qu'un raccordement angulaire à DIVIO, qui bénéficie sensiblement de la même distance à cette voie que le camp romain de la Noue, situé à quelques lieues au Sud, où se trouve la VIIIe Légion.

Ces voies, en apportant soldats, marchands et pélerins, se révèlent ainsi des artères de vie propice au peuplement. Ce point d'étape et de jonction est l'origine du vaste synoecisme du DIVIO gallo-romain.

Il nous est permis, par le tracé libre des chemins sur le fond de cette agglomération naissante, d'essayer de reconnaître ce qui deviendra, plus tard, la rue Berbisey, la rue du Bourg, la rue de la Préfecture, la rue Chabot-Charny, la rue de Liberté, la rue des Forges, celle-ci entourant un marais pour franchir le Suzon à l'endroit où le torrent change de pente dans le régime de son lit actuel.

Aux alentours se créent "vici et villae" sous la protection et par l'initiative d'un patriciat dans un système économique où la servitude permet l'exploitation de vastes domaines.



Vers le XI^e siècle

VERS LE Ve SIECLE : APRES LES INVASIONS

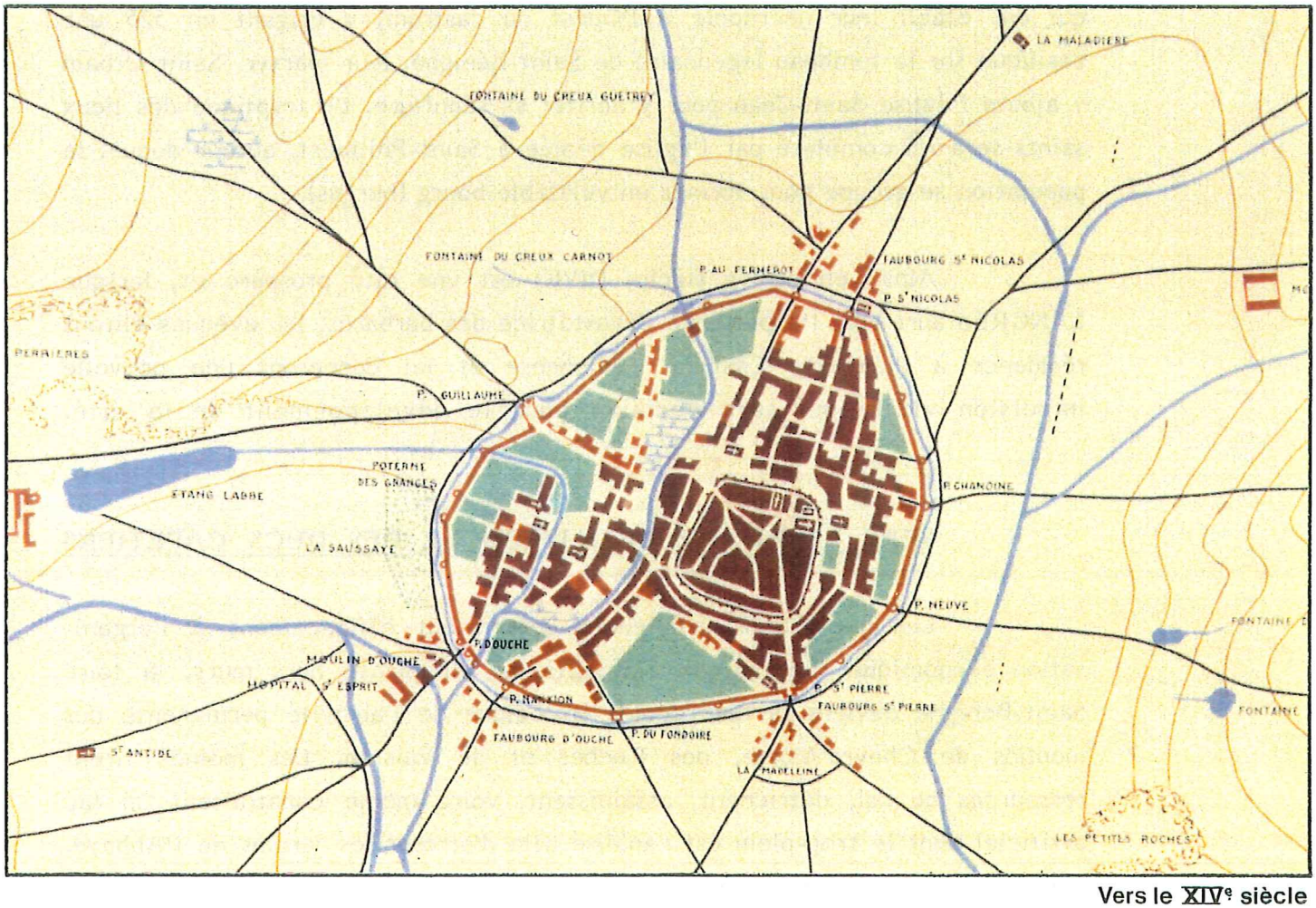
Le DIVIO antique ne peut résister sans défenses propres au déferlement des invasions barbares qui dévastent la Gaule. Dès le Ve siècle, une ville citadine s'établit à l'intérieur du CASTRUM, véritable forteresse quadrangulaire flanquée de trente-trois tours et entourée d'un fossé alimenté en eau par la dérivation du Suzon. La voie qui vient de la vallée de la Seine et d'Alésia et qui se prolonge vers l'Italie, crée dans cette muraille la Porte aux Lyons et la Porte Vacange. Aux deux angles intermédiaires sont fixées les portelles du Bourg et de Saint-Etienne.

A l'intérieur du castrum s'élève l'église Saint-Etienne, premier martyr et Saint Vincent ; une population croissante va devoir vivre hors murs. L'implantation timide du domus petrus qui s'était instauré à l'intersection de la voie d'Agrippa avec le chemin vers la Saône périclite, rejetant l'attention à l'opposé des sépultures antiques qui jalonnent la voie romaine. Les chrétiens qui ont établi leur nécropole à l'Ouest du castrum, y érigent en 525 une basilique sur le tombeau légendaire de Saint-Bénigne, leur martyr. Saint Urbain y ajoute l'église Saint-Jean pour y abriter sa sépulture. Le tryptique des lieux saints sera ici complété par l'église dédiée à Saint-Philibert, autour duquel la population se groupe pour former un véritable bourg (burgus).

Ainsi, en ce Ve siècle, DIVIO est une cité prospère et, lorsque LANGRES aura subi l'expérience dévastatrice des barbares, les évêques éliront résidence à l'abri du Castrum Divionense et lui donneront une nouvelle impulsion vitale qui sera décisive pour le développement de la cité.

VERS LE XIe SIECLE : L'EPOQUE DES DUCS CAPETIENS

Les institutions religieuses contribuent efficacement à l'organisation économique. Le marché Saint-Etienne s'implante hors murs, la foire Saint-Bénigne devient le contrepoids épisodique de l'activité permanente des moulins de Chèvre-Morte, des Roches et de Vaisson. Les moines tirent ressources du sol, défrichent, assainissent, voire même construisent un lac artificiel dont le trop-plein est canalisé afin d'arroser les jardins de l'Abbaye, puis est rejeté dans le Suzon.



Vers le XIVe siècle

Toute la périphérie du castrum est prise par des habitations ; à l'Ouest, vignerons du bourg Saint-Bénigne, au Nord, artisans et marchands de l'important marché Notre-Dame, à l'Est, jardiniers de Saint-Michel hors les murs et ceux de la Vicomté Saint-Pierre au Sud.

Si, après la terreur de l'an mil "la France se couvre d'un blanc manteau d'églises" selon Raoul Glaber, DIJON voit son seigneur l'Evêque repartir à LANGRES en 1016, abandonnant une véritable capitale au roi de France dont le fils, Robert 1er, devient duc de Bourgogne.

A cette époque, la cité doit supporter les caprices d'un Suzon torrentiel, les inondations ébranlent les fondations des maisons ; les habitants n'oublient pas l'exemple monastique et creusent la dérivation des "vieux terraux". La cité, géographiquement plus en sécurité, atteint une maturité qui lui vaut son rang de capitale de duché, la voie romaine s'efface à son approche, un cercle de villages surgit sur les plateaux proches, Tremoledum, Elariacus à l'Ouest, Provisum, Fontanas au Nord-Ouest, la Maladière au Nord.

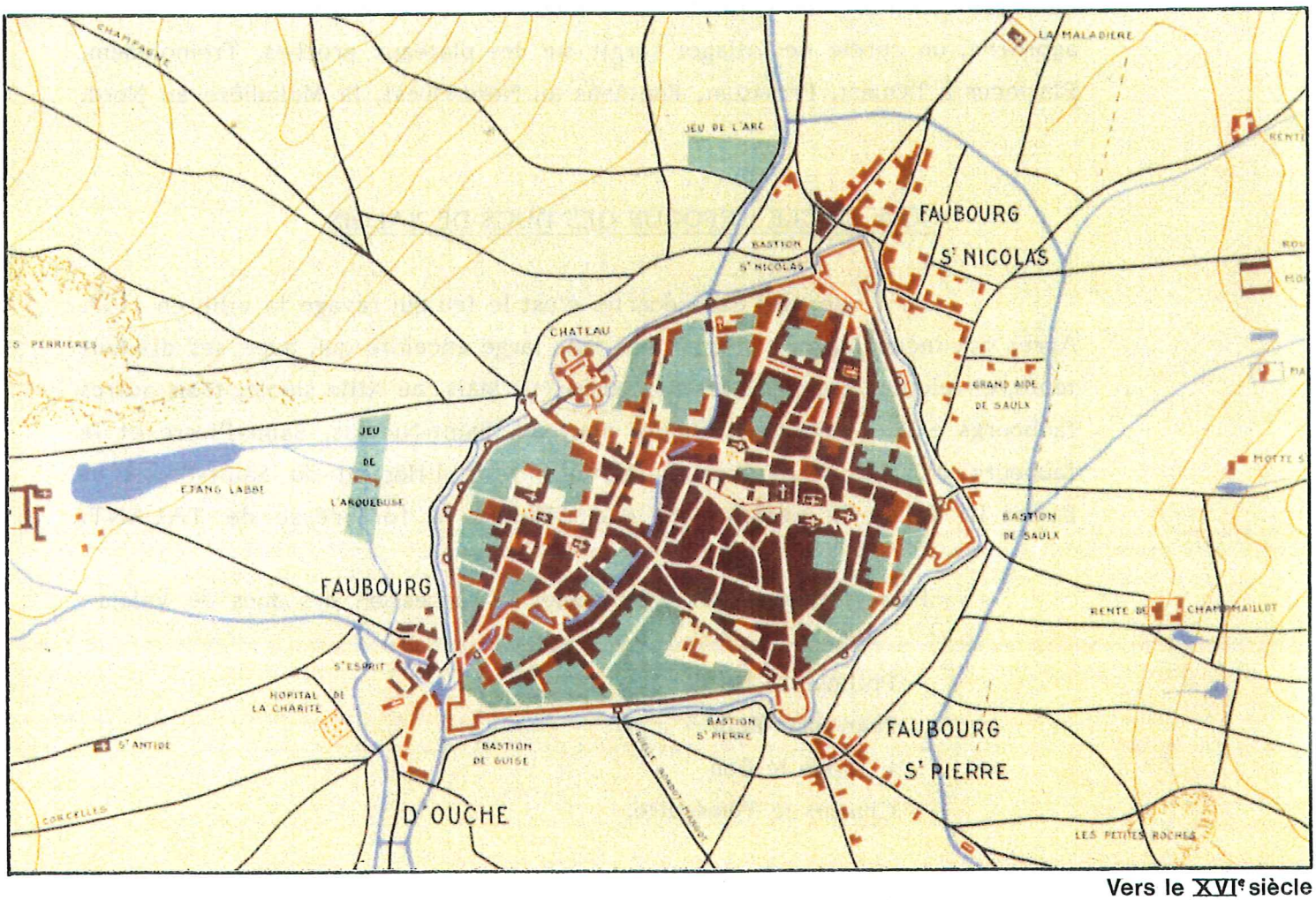
XIVe SIECLE : EPOQUE DES DUCS DE VALOIS

Le danger des eaux écarté, c'est le feu qui ravage la ville en 1137. Après cet incendie, on construit une très large enceinte qui, avec ses dix-huit tours, enveloppe largement les faubourgs (1). Mais, au XIIIe siècle, trois autres faubourgs extra-muros se créent à nouveau, Saint-Nicolas, Saint-Pierre et le faubourg d'Ouche situé près du Moulin et de l'Hôpital du Saint-Esprit et Eudes III fonde la petite cité que protège la forteresse de TALANT.

Puis vint, avec le XIVe siècle, la succession des ducs de Valois :

- Philippe le Hardi
- Jean-Sans-Peur
- Philippe le Bon
- Charles le Téméraire.

(1) Cette enceinte correspond sensiblement aux limites actuelles du Secteur Sauvegardé.



Vers le XVI[e] siècle

Ces grands ducs "d'Occident", princes opulents, suzerains de la Bourgogne et de nombreux territoires, appelèrent à DIJON des artistes de toutes disciplines et rivalisèrent par leur éclat avec les rois de la terre. La ville bénéficie d'une prospérité sans égale dans son histoire et, de cette fusion de tendances éloignées, naît un art typiquement bourguignon.

Si les eaux du Suzon alimentent le fossé d'enceinte, son cours naturel devient le dépotoir de la ville et le générateur de germes épidémiques. Cette ville de DIJON n'en est pas moins le damier où se joue l'histoire d'une société fière et cultivée, opiniâtre et commerçante. Les toits colorés recouvrent les hôtels seigneuriaux dont la pierre franche passe au rez-de-chaussée des maisons en pan de bois à encorbellement. Les marécages intérieurs remblayés font place à des espaces libres aménagés en jardins. Philippe le Hardi, entre deux guerres, aurait payé le pavage des rues de DIJON, mais cette générosité peut laisser incrédule quand on connaît l'état sans cesse déficitaire du budget du donateur.

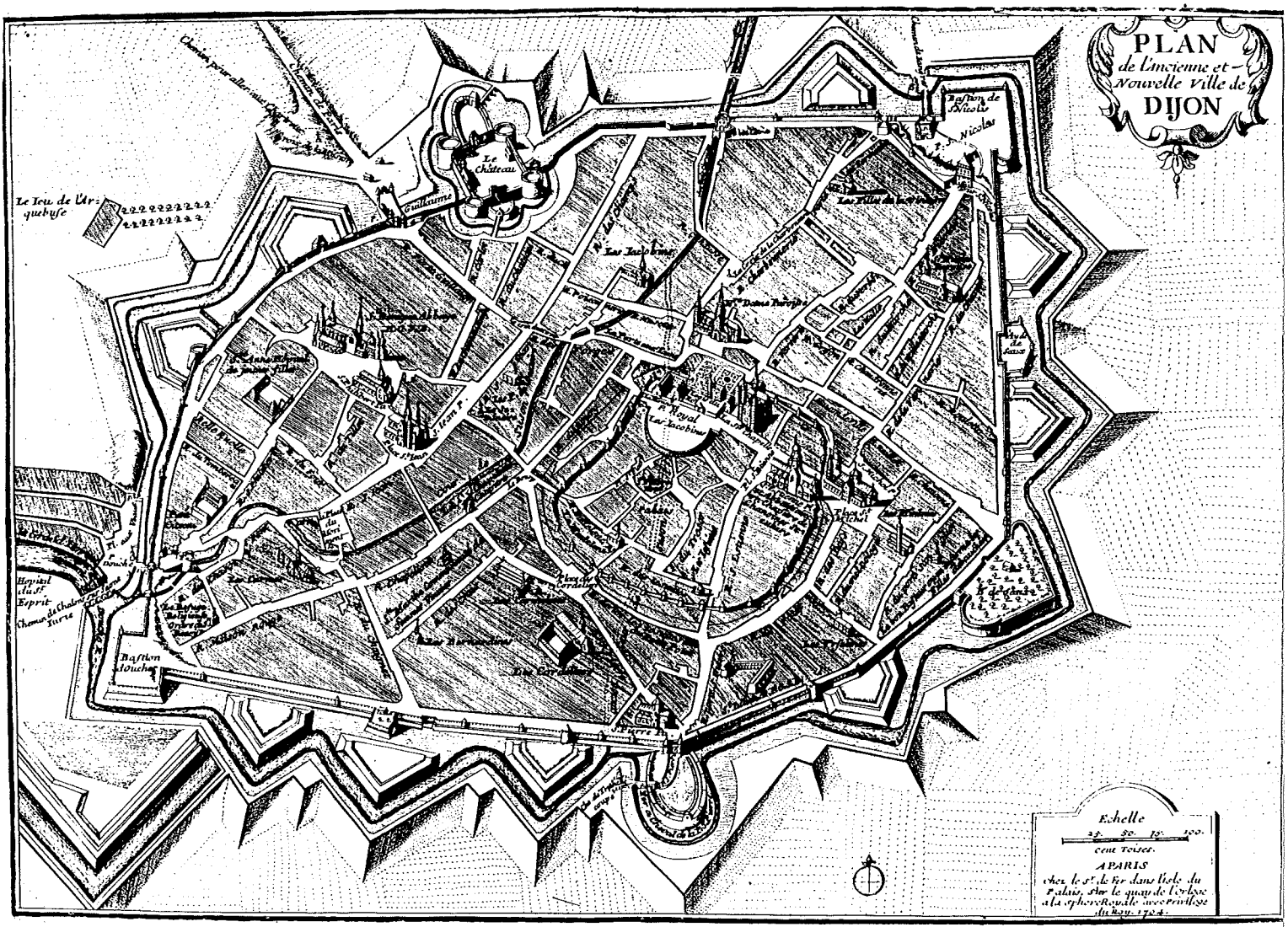
Les moulins et les fontaines se multiplient aux alentours. La gloire des princes rayonne jusqu'à la Chartreuse de Champmol, lieu de sépulture pour les ducs, mais aussi foyer artistique intense.

XVIe SIECLE : APRES LE SIEGE DE 1513

Louis XI pose habilement la couronne de France sur la Bourgogne ; DIJON, en conservant les Etats Généraux et la cour des Comptes, reçoit un parlement et un gouvernement de province. Le château construit à cette époque, en brêche sur le rempart et au point le plus haut, est à la fois un symbole éloquent et une mesure de sécurité.

En 1513, les Suisses alliés des Comtois et des Allemands assiègent DIJON. La Trémouille, qui n'avait pas hésité à raser préalablement les faubourgs, organise une résistance implacable qui lui vaut un traité signé à la Rente de Champmaillot. Les remparts s'étant révélés insuffisants, de nouveaux bastions renforcent les portes principales. Les habitants réfugiés dans l'intra-muros rebâtissent leurs maisons en occupant les espaces libres et en lisière d'enclos monastiques.

1704, les fortifications à la Vauban



Lorsque François Ier, sur la route de MARIGNAN, arrive devant DIJON en 1515, il s'écrie : "Ah ! La belle ville, c'est la ville aux cent clochers". C'est aussi, il en a conscience, la capitale d'une riche province.

Les rues de DIJON sont pavées après les dégâts causés par l'inondation de 1522 ; le Suzon est alors rejeté hors de la ville, dans un lit nouveau creusé depuis le Chemin de Saint-Martin à FONTAINE. Les faubourgs d'Ouche, Saint-Nicolas et Saint-Pierre renaissent et prennent de l'importance avec l'aménagement des voies de communications existantes.

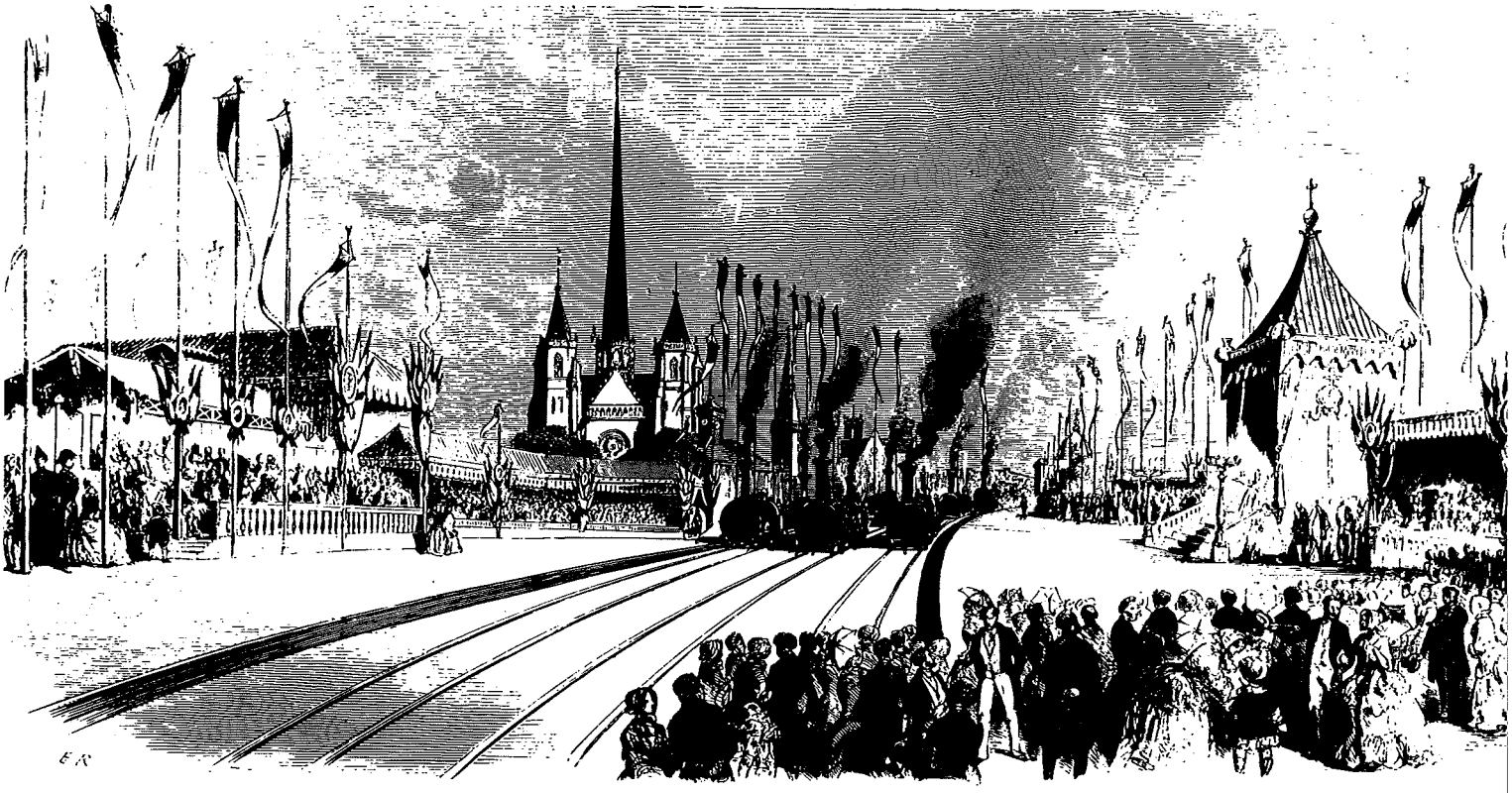
Les guerres de religion tachent le sol de Bourgogne, mais le président JEANNIN et le Lieutenant Général CHABOT-CHARNY évitent le massacre inutile de la Saint-Barthélémy. Henri IV découvre DIJON au lendemain d'une période agitée, mais encore pleine de cette énergie tenace qui fait le caractère bourguignon. Les Dijonnais s'exercent au tir à l'arc et à l'arquebuse, au parc du Jeu de l'arquebuse situé dans la direction de la Chartreuse de Champmol, entre les fortifications de la ville et l'étang Labbé.

DU XVIIe AU XVIIIe SIECLES : LES PRINCES DE CONDE

Les princes de Condé inaugurent, en 1631, une longue période de calme qui fait de DIJON un foyer incontestable de Culture et d'Art. Partout, des édifices représentatifs surgissent depuis l'aménagement du Palais des Ducs de Bourgogne avec son admirable Place Royale jusqu'aux somptueux hôtels parlementaires encore visibles aujourd'hui.

Au début du XVIIe siècle, alors que le château de TALANT est rasé, le système défensif de DIJON est doublé d'une ceinture suivant les dispositifs nouveaux "à la VAUBAN" ; demi-lunes, bastions, chemins couverts, etc. L'écrin se renforce sur le joyau qu'est la ville.

La présence de nombreuses congrégations religieuses : Capucins, Saint-Lazare, Jésuites clairsemés dans les faubourgs et l'attraction d'un site naturel ne vont pas sans influencer cette extension radioconcentrique d'une ville qui peut se prévaloir, dès 1610, du Parc de la Colombière, planté par le Prince de Condé. En 1671, la ville fait planter l'avenue qui y mène ainsi que les remparts rendus inutiles après la paix de NIMEGUES.



Inauguration du chemin de fer de Lyon. — Section de Tonnerre à Dijon.

Arrivée du chemin de fer à DIJON - 1851 -

En 1707, Martin de NOINVILLE construit le Castel dont les jardins font l'orgueil du trésorier des Etats Chartraire de Montigny. Cette émulation conduit le président du parlement FYOT de la MARCHE à construire le château et organiser le domaine de Montmuzard, dont l'axe de la grande allée latérale est prolongé par la ville jusqu'à la maison de retraite des Jésuites, par l'allée dite de la retraite. Un jardin botanique s'implante en 1771 entre cette allée et le bastion de Sault.

En 1782, l'étang Labbé est comblé et par édit Royal les communaux des Marcs d'Or, des Echaillons et de la Montagne Sainte-Anne à l'Ouest au-dessus des vignes sont défrichés. Une pépinière de mûriers est créée près du Castel ainsi qu'une pour arbres fruitiers au bord de la route royale n° 12. Un cimetière se crée, sur l'autre bord de la même route ; ces routes royales étant maintenant parfaitement délimitées.

Le Suzon est voûté par endroit dans la ville. Enfin, entre DIJON et la Saône, commencent, dès 1784, les travaux du Canal de Bourgogne, avec une prise d'eau provisoire dans l'Ouche.

LE XIXe SIECLE : LE DEBUT DE L'EXPANSION

Avec la Révolution, DIJON sombre dans la nostalgie de son passé et la ville se replie sur elle-même. Néanmoins, en 1828, un théâtre est construit alors qu'à l'extérieur, la Chartreuse de Champmol reçoit un asile d'aliénés et, près de l'Arquebuse, un jardin botanique est créé.

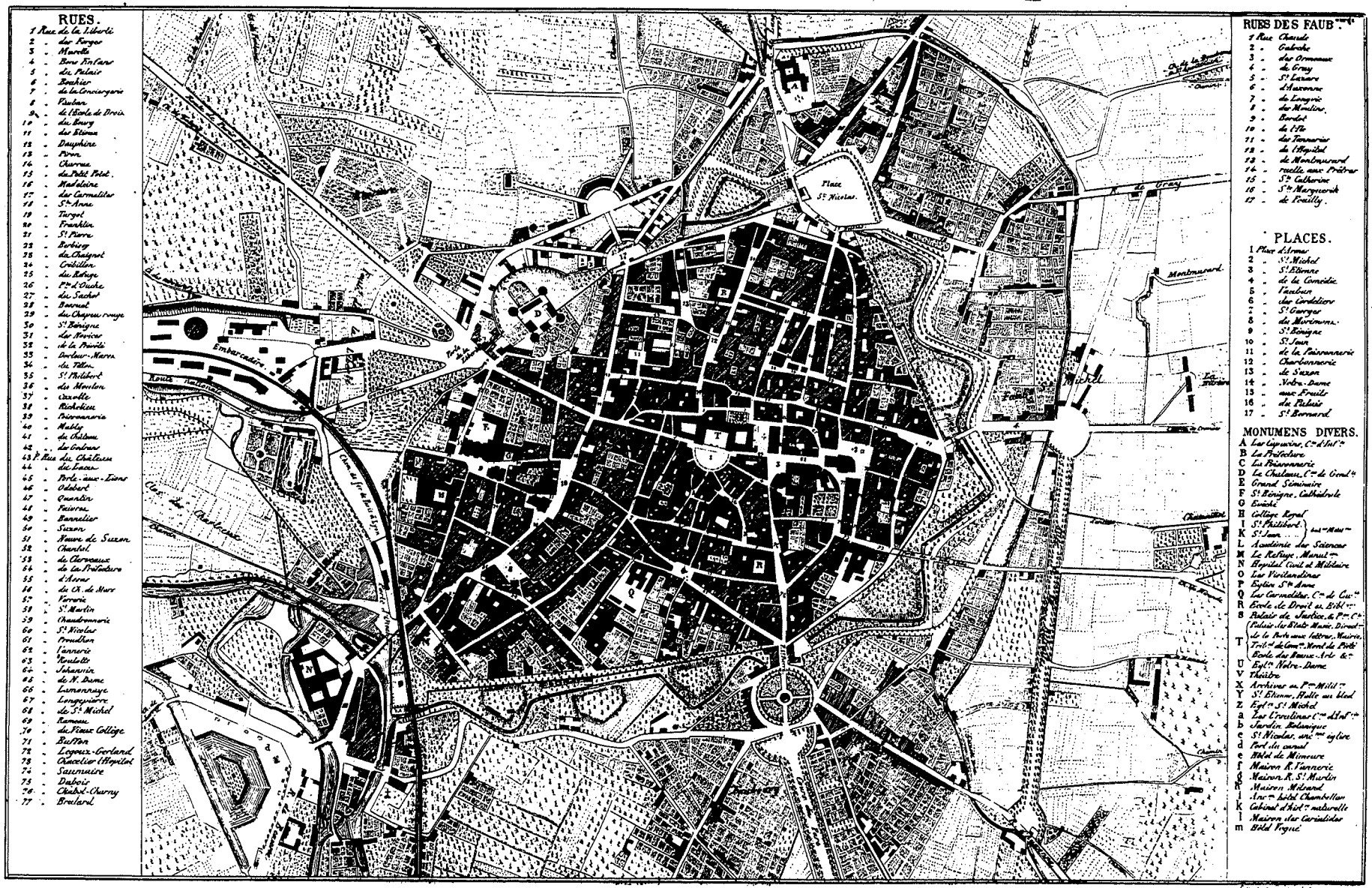
Au début du XIXe siècle, la structure urbaine de DIJON présente un noyau dense, relativement réduit, au centre duquel se dessine ce qui sera, plus tard, le centre urbain. Mais ce centre connaît, au cours de cette période de mutation, une transformation profonde de son pourtour occasionné par l'arrivée du chemin de fer, puis le débastionnement.

a) L'arrivée du chemin de fer

A DIJON, ce n'est pas la révolution de 1848 qui révèle au grand jour les aspects sociaux de l'ère industrielle et capitaliste naissante, mais l'arrivée du chemin de fer avec la ligne PARIS-LYON-MARSEILLE, inaugurée en 1851.

PLAN DE DIJON ET DE SES ENVIRONS.

BIBLIOTHÈQUE VILLE DE DIJON



1852.

1852

DOCUMENTATION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE DIJON

Le tracé retenu a fait l'objet de nombreux affrontement et la bataille des projets a mobilisé élus et notables locaux pendant plusieurs années. En effet, plusieurs tracés évitaient largement DIJON.

Toutefois, certains notables de l'époque entrevoient tous les avantages susceptibles d'être apportés par le chemin de fer. La volonté opiniâtre de ces responsables locaux et notamment l'intervention efficace du maire Victor DUMAY et de l'ingénieur Henry DARCY, fait définitivement pencher la balance en faveur du passage à DIJON. Leurs nombreuses démarches auprès des pouvoirs publics et les efforts financiers accordés par le conseil municipal contribuent à ce succès (1).

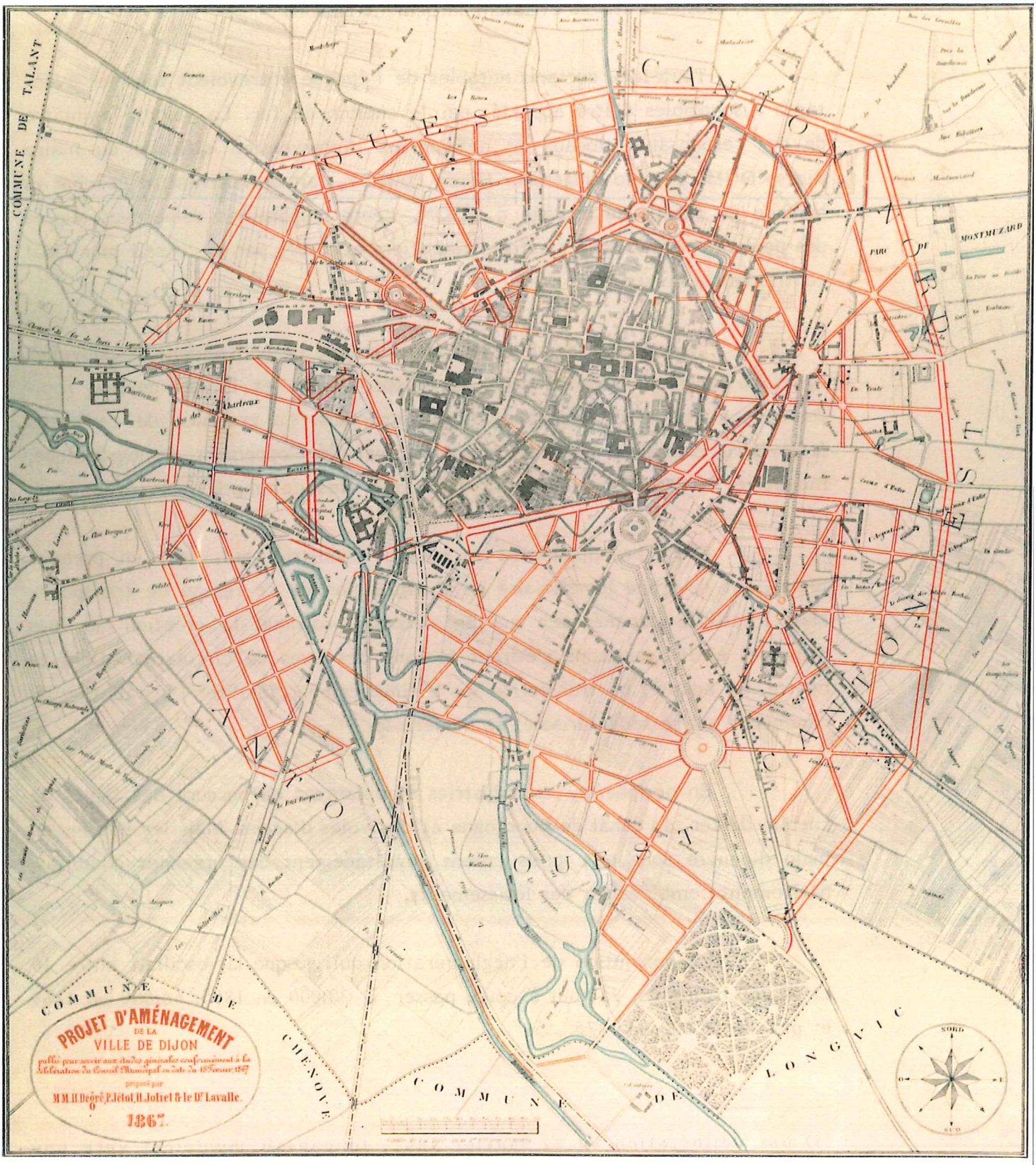
Le carrefour ferroviaire s'affirme avec l'établissement de nouvelles lignes se dirigeant vers l'Alsace, la Suisse, l'Italie et DIJON devient rapidement un centre de communications important. La présence de ce noeud ferroviaire contribua indéniablement au fort développement démographique, industriel et commercial de la ville puis des communes environnantes.

C'est principalement le secteur industriel qui, dans un premier temps, est le grand bénéficiaire de l'installation de ce réseau de transports. Mais l'activité commerciale qui en découle provoque la création de rues nouvelles et les magasins s'étirent le long des axes de circulation. Dans le centre, on adapte, on transforme les bâtiments pour faciliter l'installation du commerce qui se sédentarise et se modernise.

En périphérie, les industries s'implantent en bordure des lignes de chemin de fer, du canal de Bourgogne et des voies d'accès. Mais les besoins en main d'oeuvre sont tels qu'ils créent simultanément des urgences d'habitat, hâtivement comblées par des lotissements.

La population de l'agglomération qui, jusque-là, oscillait entre 10 et 20.000 habitants, va tout à coup, passer à 30.000 en 1845, 46.000 en 1869 et plus de 50.000 en 1875.

(1) par délibération du 22 janvier 1842, le conseil municipal vote une subvention de 1 million de francs de l'époque pour que la ligne passe par DIJON.



Plan H. Degré 1867

b) le débastionnement

Conséquence logique de ces grandes mutations socio-économiques et techniques alors que, depuis des siècles, la vie urbaine est essentiellement contenue dans l'enceinte fortifiée mise en place du XIe au XIII siècles, celle-ci va brutalement déborder, éclater et se disperser sous la pression du phénonème urbain. Le plan de 1852 de DIJON et ses environs montre combien la ville étouffe déjà dans ses remparts lorsque l'on sait que les seuls espaces libres importants qui apparaissent dans la vieille cité sont les jardins des congrégations religieuses ou des hôtels particuliers.

Il faut donc se préoccuper de l'aménagement de la ville et surtout du débastionnement qui est de plus en plus perçu par la population comme une entrave à son libre déplacement du centre vers la périphérie et vice versa, compte tenu de l'importance prise par la ville.

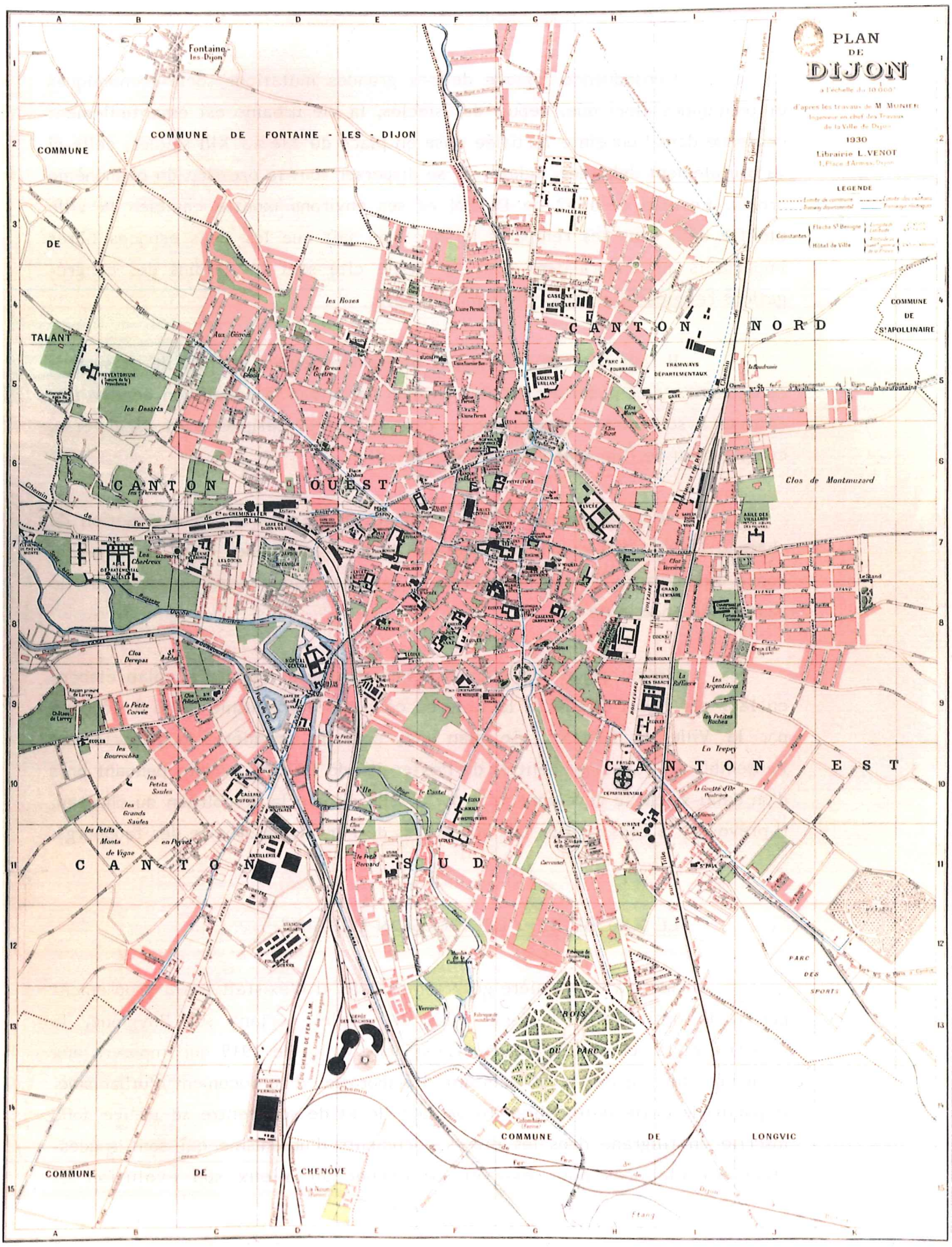
Ce problème du débastionnement et notamment la destruction du château (1891-1897) prend très vite un courant passionné, voire politique. Il donne lieu avant, pendant et après, à une polémique aussi intense que le passage du chemin de fer.

Cette option sur le débastionnement sera inscrite au plan élaboré en 1867 par Henri DEGRE à la suite du concours d'urbanisme lancé à l'époque par la Ville de DIJON*. Ce plan qui, pour la première fois, porte sur l'ensemble de l'aménagement et de l'extension de DIJON, guidera pendant près d'un demi-siècle le développement de la ville : outre la démolition du château, il prévoyait la construction des boulevards de l'armature urbaine des faubourgs.

LE XXe SIECLE : L'EXPLOSION URBAINE

Jusqu'à la première guerre mondiale, il n'existait pas à proprement parler de droit de l'urbanisme mais des règles portant sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publiques. C'est donc la loi de 1919 qui imposera aux communes de plus de 10.000 habitants l'élaboration d'un document d'urbanisme. A partir de cette date, l'histoire de la ville et de son centre se trouve donc inscrite en filigrane dans les divers documents d'urbanisme qui sont successivement élaborés pour essayer de cerner au mieux son évolution et

* Cette option se réfère au grand courant de l'urbanisme régulateur lancé sous le Second Empire par HAUSSMANN et dont l'impact sera universel.



Plan d'aménagement et d'embellissement de 1930

notamment : le plan d'aménagement et d'embellissement de 1930, le plan d'aménagement de 1949, le plan d'urbanisme directeur des années 60, puis le plan d'occupation des sols (P.O.S.) et le plan de sauvegarde et de mise en valeur d'aujourd'hui.

a) plan d'aménagement et d'embellissement de 1930

Les lois du 19 mars 1919 et 19 juillet 1924 imposent notamment aux communes de 10.000 habitants de projeter leur urbanisation en étudiant et en présentant la réalisation d'un plan d'aménagement et d'extension.

Sur le plan local, très rapidement, une commission est nommée (conseil municipal du 27 mai 1919) pour établir le programme des opérations à prévoir. Mais, c'est seulement cinq ans plus tard que cette commission fait connaître ses directives et désigne les deux techniciens chargés d'établir le plan d'aménagement et d'extension de DIJON (l'ingénieur en chef des travaux communaux : MUNIER et l'architecte de la Ville : PARIZOT). Le plan est élaboré à partir de trois grands principes : esthétique, hygiène urbaine et besoins de circulation publique. Ces orientations sont adoptées par le conseil municipal dans sa séance du 22 décembre 1925.

Certes, les problèmes d'urbanisme de l'époque sont relativement simples : natalité faible, construction limitée, taux de motorisation réduit, etc. Pourtant, le plan proposé est relativement ambitieux au niveau des circulations et notamment du centre où sont prévus : boulevards circulaires, radiales, percées,... (voir plan joint). Le schéma général est conçu pour permettre à la ville de continuer à se développer d'une manière concentrique et de très nombreuses voies, élargissements et percées sont prévus dans le centre même.

Ces mesures sont justifiées dans le rapport qui accompagne le plan, soit par une préoccupation d'esthétique, soit par un souci d'hygiène urbaine. En fait, en 1930, on perçoit déjà, chez les responsables économiques, le besoin de faciliter l'accessibilité du centre-ville et son impact au niveau du commerce.



Plan d'aménagement de 1949

Par ailleurs, le plan d'aménagement et d'extension est établi selon un zonage rigoureux. La ville est répartie en quartiers : industriels, commerciaux, d'habitation, de plaisance, etc. anticipant ainsi sur les grandes orientations de la Charte d'Athènes de 1933 et sur la notion du grand zonage qui sera la règle dominante de l'organisation spatiale dans les années 50.

Il faudra à nouveau cinq ans pour procéder à la mise au point des documents graphiques et du rapport détaillé ; ceux-ci sont soumis à l'approbation du conseil municipal le 31 octobre 1930. A cette occasion, le maire attire l'attention du conseil sur l'importance que revêt ce document, dans la mesure où les ministères n'autorisent plus aucun emprunt, ni aucune facilité aux villes qui n'ont pas encore déposé ce plan.

L'élaboration de ce plan d'aménagement et d'extension s'avère donc longue et laborieuse ; définitivement adopté par le conseil municipal en novembre 1940, il restera dans les "cartons". D'ailleurs, à l'époque, depuis quelques années déjà, l'Etat pense se substituer aux communes dans ce domaine de la prévision urbaine.

b) le plan d'aménagement de 1949

Ainsi, en 1941, avec la mise en place de la Délégation générale à l'équipement national, l'Etat va confier cette mission à une administration centrale.

Dès le 19 juillet 1941, sous la pression du Préfet, le conseil accepte la collaboration d'un homme de l'art (Georges SEBILLE) proposée par le Comité National de l'Urbanisme.

En 1942, après avoir procédé aux premières analyses en liaison étroite avec le service du Plan de la Ville de DIJON, G. SEBILLE sollicite l'avis de la commission permanente du Comité National de l'Urbanisme. Les rapporteurs, dont M. Auguste PERRET, dégagent les caractéristiques essentielles de DIJON : *"ville musée, capitale provinciale, noeuds routier et ferroviaire, ville commerçante, ville résidentielle, ville saine"*.

En conséquence, ils recommandent : *la suppression de tous les élargissements et de toutes les percées prévus au centre : on ne devait parcourir qu'à pied le vieux DIJON. Seuls, devaient être prévus dans le centre, des opérations de rénovation par curetage et de nombreux parcs de stationnement : étant admis que les voies extérieures devaient permettre d'accéder au centre sans y pénétrer"* (1). Ils donnent également des directives pour le déplacement de la gare, des abattoirs, des P.T.T., de l'hôpital, des halles et même de l'hôtel de ville.

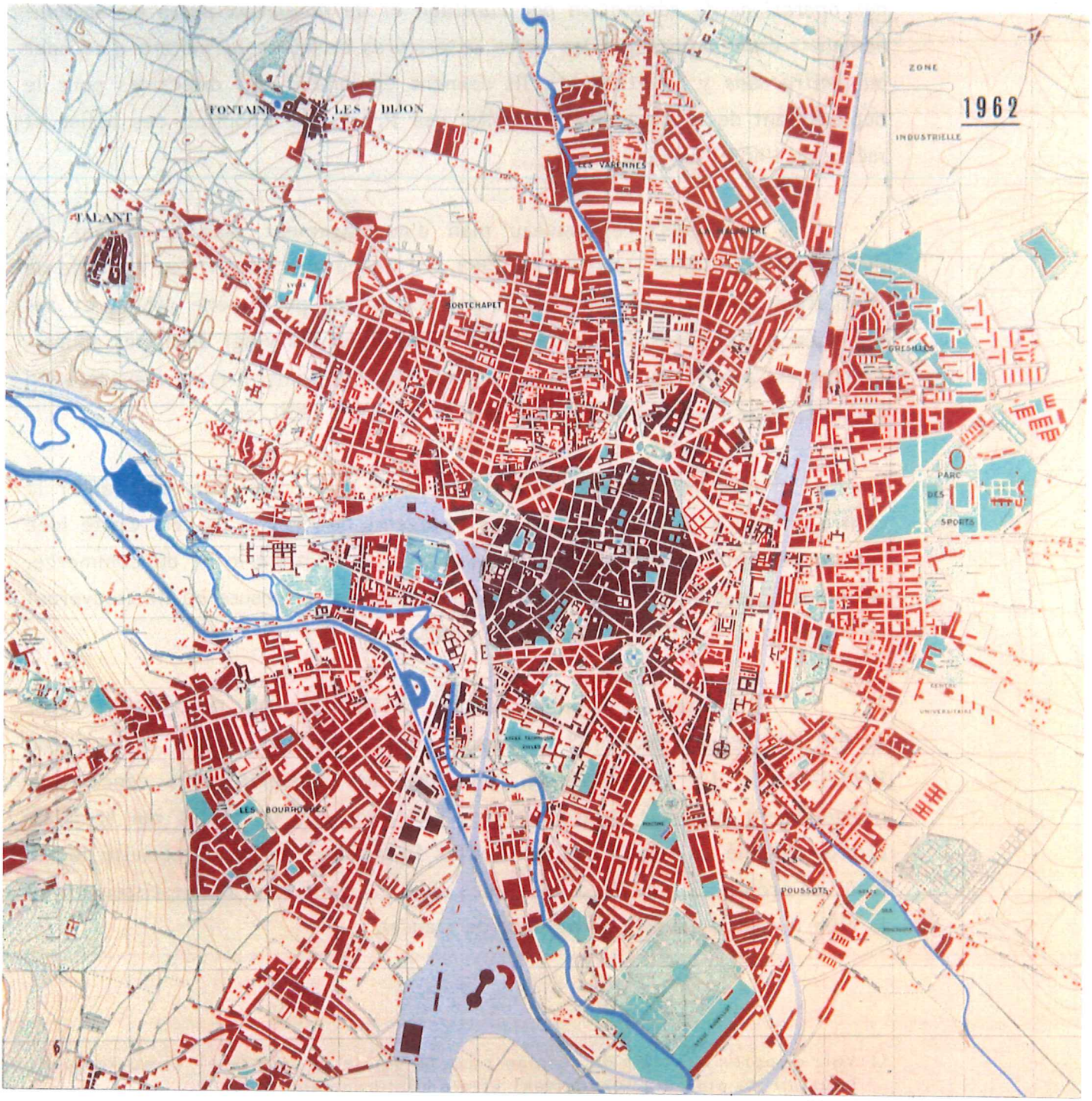
Toutefois, ce nouveau plan d'aménagement élaboré suivant les directives de la loi d'urbanisme de 1943, est conçu avec une vision étriquée de l'évolution urbaine : on ne perçoit pas encore le phénomène urbain et ses conséquences directes. On se contente d'extrapoler les vingt dernières années. Le plan est adopté par le conseil municipal en 1949 puis, pris en considération par le Comité National de l'Urbanisme le 12 juillet 1950 (2).

Une des grandes orientations de ce plan consistait, pour aérer le centre ancien, à déplacer la gare des voyageurs du chemin de fer. Cette idée fut rapidement réfutée par les représentants de l'hôtellerie et du commerce. Néanmoins, leur action est restée très limitée dans la mesure où ils trouveront en l'Etat et la S.N.C.F., des alliés de poids.

En effet, le premier "PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL" prévoyait l'électrification rapide de la ligne PARIS-LYON. Le gouvernement, ainsi que les administrations concernées, n'entendaient pas voir retarder cette réalisation par un projet qui semblait disproportionné en regard des possibilités financières de la collectivité locale (coût du projet : 2,5 milliards de francs 1948 : budget total d'investissement de la ville la même année : 23 millions de francs).

(1) Voir ci-après l'extrait de ce plan pour la partie du centre et comparer avec l'extrait du plan d'aménagement et d'embellissement de 1930.

(2) Plan d'aménagement de DIJON élaboré par M. SEBILLE, urbaniste en chef de l'Etat avec le concours du service du Plan de la Ville de DIJON. Document original - échelle 1/5000e.



Plan d'urbanisme directeur

Le conseil municipal avec, à sa tête, le Chanoine KIR, ne pourra donc adhérer pleinement à ce plan d'aménagement de la fin des années 50 qui sera appliqué très partiellement, mais dont certaines idées ou projets seront repris par la suite.

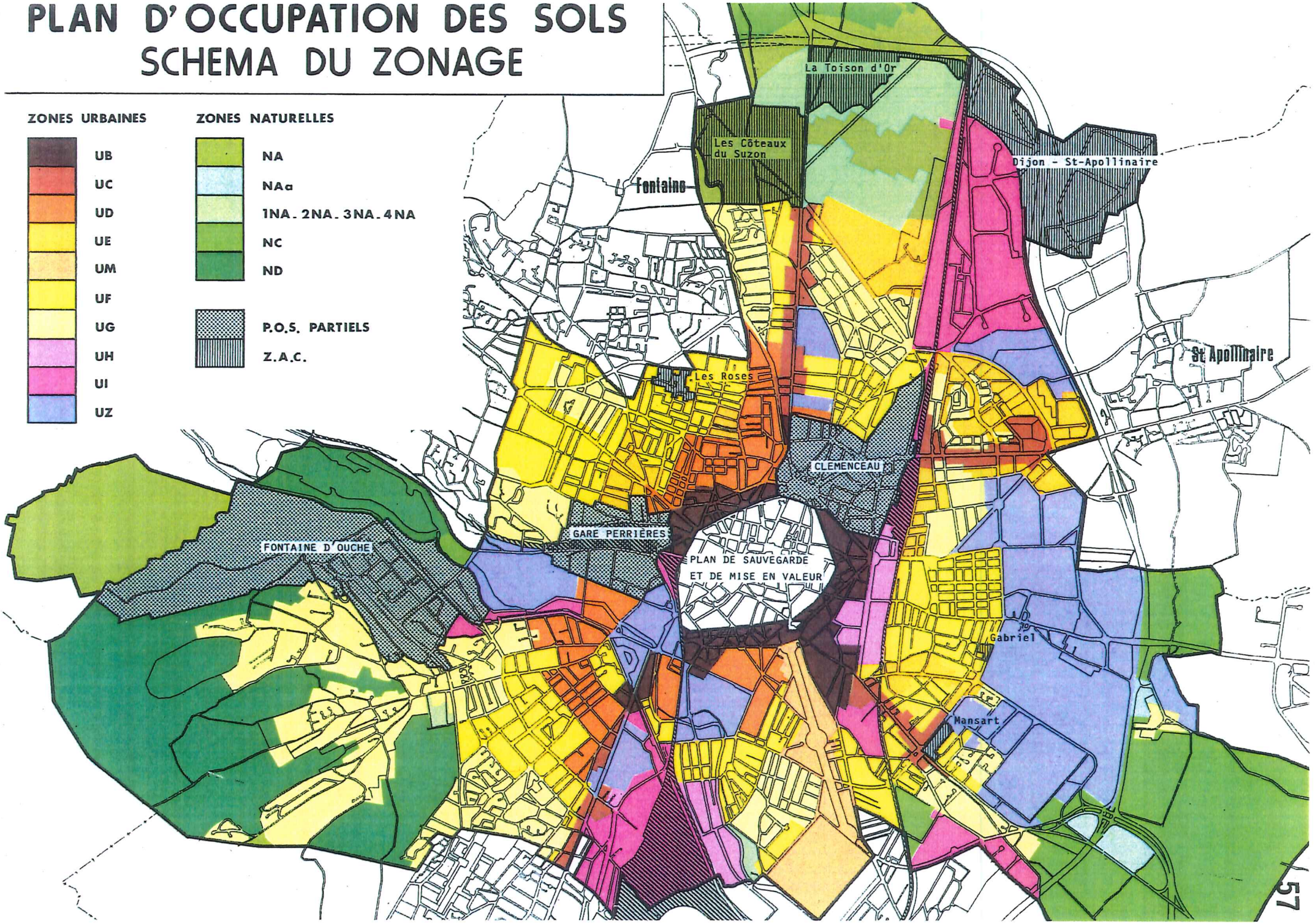
c) le plan d'urbanisme directeur des années 60

Ce sont les ordonnances de 1958 sur les plans d'urbanisme directeurs qui ont conduit à reprendre officiellement les études du plan d'aménagement. En effet, ce dernier ne fut jamais adopté officiellement et on appliquait ses dispositions avec opportunisme : c'est-à-dire uniquement lorsqu'elles correspondaient à la politique urbaine locale du moment.

Pour éviter l'intrusion d'un nouvel urbanisme imposé par l'Etat, la Ville de DIJON demande que l'Inspection départementale de la construction soit habilitée à mettre au point le plan d'urbanisme directeur (P.U.D.), en collaboration avec le service du Plan de la Ville de DIJON. Les études de ce P.U.D. ne sont effectivement abordées qu'à partir des années 60 au moment où le plan du groupement d'urbanisme de l'agglomération est pris en considération.

On profite de cette remise en cause des anciens documents règlementaires d'urbanisme, soit pour abandonner ou modifier un certain nombre de projets devenus caducs (comme, par exemple, le déplacement de la gare S.N.C.F.), soit pour inscrire de nouvelles réservations dont la nécessité est apparue pour répondre aux pressions du phénomène urbain : Université, lac, grandes zones d'aménagement, rocades, pénétrantes urbaines, etc. Par contre, au niveau du centre, on se contente de prescrire des plans d'urbanisme de détail qui restent à l'état de projets, jusqu'à la création du secteur sauvegardé en 1966. Sur la base des études détaillées du futur plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur (voir chapitre suivant), on engage quelques opérations importantes et, notamment, la rénovation de l'îlot Dauphine (parking et centre commercial) et la percée Lamonnoye.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
SCHEMA DU ZONAGE



C'est seulement à partir de 1970 que la mise au point du plan d'urbanisme directeur complémentaire est suffisamment avancée pour maîtriser les problèmes d'occupation et d'utilisation des sols. Elaboré conjointement par les services du Plan de la Ville de DIJON et les services de la Direction départementale de l'Equipement, il est approuvé par arrêté préfectoral du 17 juin 1971.

C'est également pendant cette période que seront élaborés les plans de modernisation et d'équipement (P.M.E.) et, notamment, ceux préparant le IVe Plan (1961-1965), puis du Ve Plan (1966-1970), qui constituent l'occasion de redéfinir une politique générale du centre. C'est au moment de la préparation de ces documents que sera mis l'accent sur la nécessité d'adapter le centre ancien pour améliorer son accessibilité aux besoins en créant des percées. Toutefois, ces options seront très vite réfutées et notamment dès l'arrivée de la nouvelle municipalité de R. POUJADE en 1971.

d) DIJON aujourd'hui : les P.O.S. et le Plan de sauvegarde et de mise en valeur

Le Plan d'urbanisme directeur est mis en révision par arrêté préfectoral du 1er septembre 1972 qui prescrit simultanément l'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), conformément aux dispositions de la loi d'orientation foncière du 31 décembre 1967. La mise en chantier, puis l'élaboration de ce nouveau document sont relativement rapides, comparées à la gestion des documents d'urbanisme antérieurs qui dura des dizaines d'années.

Ainsi, à la suite d'études très détaillées conduites par l'Agence intercommunale d'urbanisme à qui les élus de DIJON avaient confié cette mission, le P.O.S., après une très large information de la population (exposition à l'hôtel de ville, bus-expo dans les quartiers, numéro spécial du bulletin municipal, etc.) est rendu public, puis approuvé par arrêtés préfectoraux des 26 septembre 1975 et 25 janvier 1977.

Ce nouveau document d'urbanisme prévoit un remodelage progressif de la ville dont l'objet essentiel est l'amélioration du cadre de vie dans tous les quartiers de DIJON. La réflexion est conduite avec le souci de replacer constamment l'espace central -classé secteur sauvegardé- dans l'esprit général retenu pour l'ensemble du territoire communal.

Le schéma d'orientation retenu par le groupe de travail chargé de l'élaboration du P.O.S., consiste à appuyer l'urbanisation de la ville sur l'espace naturel de l'Ouest dijonnais et à créer quatre axes préférentiels. Ceux-ci ont pour objet de structurer l'espace urbanisé de la ville et servent de points d'appuis pour les différents quartiers.

Partant du centre, ces axes préférentiels sont imaginés comme de véritables voies ou nervures urbaines, susceptibles d'accueillir : logements, bureaux, services et commerces judicieusement répartis ; l'ensemble étant parfaitement desservi par les transports urbains.

Une des préoccupations dominantes du groupe de travail a été également de rechercher comment assurer la sauvegarde et la mise en valeur des principales "images" qui caractérisent la ville et, notamment, son centre ancien : les formes, les volumes, les hauteurs et l'épannelage général de la ville.

Dispositions qui doivent plus particulièrement éviter à l'espace protégé du centre d'être enserré à terme dans un tissu urbain haut et dense ne ménageant aucune échappée depuis les différentes perspectives ou dégagements existants.

En revanche, la mise au point du **Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur** couvrant 97 ha s'avère beaucoup plus délicate. Ce secteur sauvegardé a été créé par arrêté interministériel -affaires culturelles, équipement- du 26 août 1966 après délibération du conseil municipal du 28 mars 1966. L'architecte en chef chargé de son élaboration, M. Guy NICOT, engage une relation étroite avec les services et plus particulièrement l'Agence intercommunale d'urbanisme et le Service du Plan de la Ville de DIJON, des analyses et études très détaillées qui s'étalent sur la période de 1967 à 1969. Puis le projet de plan est soumis à la Commission nationale des secteurs sauvegardés qui le prend en considération dans sa séance du 20 février 1970, en demandant toutefois au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération.

En effet, dans sa séance du 27 octobre 1969, le conseil avait émis des réserves de deux ordres lors de l'adoption du document qui lui était proposé ; la délibération stipulait en effet :

- *d'une part, que les dispositions du plan sont essentiellement des orientations générales de mise en valeur, mais le document n'a pas de caractère réglementaire (ce qui ne correspondait pas à l'esprit de la loi du 4 août 1962),*

- *et, d'autre part, que les opérations prévues au plan pourraient être engagées ou non par initiative publique ou privée en fonction de leurs incidences financières, sociales et techniques.*

En fait, cette nouvelle délibération n'a jamais été prise. En 1971, la nouvelle municipalité, conduite par M. Robert POUJADE, a une vision plus affirmée de ses responsabilités en ce domaine. Ce document initial ne sera donc ni rendu public, ni approuvé par arrêté ministériel.

La mise en place progressive des P.O.S. sur l'ensemble du territoire communal a suscité ensuite la création d'un P.O.S. partiel centre-ville dont l'élaboration est engagée, mais n'arrivera pas à terme.

Selon la loi du 31 décembre 1976, portant réforme de l'urbanisme, la commission locale du secteur sauvegardé a été constituée et les études ont été reprises. Le présent document en est l'aboutissement.



Tour Philippe le Bon

5 - UN HERITAGE MONUMENTAL

LE VRAY PROTRAICT DE LA VILLE DE DIJON que signa Edoardys Bredin en 1574 exprime, à travers une sensibilité exceptionnelle, le caractère d'un plan que les siècles vont respecter. En effet, la forme du castrum est évoquée et constitue une plate-forme sur laquelle vient s'amortir l'extrémité des voies anciennes adaptées en rues.

LE PLAN GEOMETRAL DE LA VILLE DE DIJON, levé en 1759 par les Ordres de MM. le Elus Généraux de Bourgogne et de MM. les Maires et Echevins de la Ville par Mikel, Ingénieur géographe du Roy, donne scrupuleusement le tracé général, rehaussé de l'inscription des plus illustres édifices. Il est animé d'un frontispice qui rappelle l'exclamation de François 1er aux portes de DIJON déjà en 1515 et de médaillons marginaux précisant quelques perspectives de monuments caractéristiques.

En 1966, l'établissement d'un PLAN ARCHEOLOGIQUE exprimé selon les symboles officiellement retenus, répond à un besoin d'inventaire précis. Cependant, le remarquable "PLAN DE DATATION" d'origine des édifices et habitations constituant le Vieux Dijon, établi antérieurement par M. Roger GAUCHAT (1) réveille avec opportunité l'attention qu'il convient de porter à cette ville ancienne, afin qu'elle s'engage dans l'avenir sans compromettre l'apport prestigieux de son passé. Ce plan permet également de préciser que la ville ancienne est, dans les années 60, constituée de près de 2 000 maisons ainsi réparties :

- 60,2 % antérieures à 1800
 soit : . 4,03 % construites avant 1540
 . 2,51 % à la Renaissance (style H. Sambin)
 . 53,65 % aux XVIIe et XVIIIe siècles

- 32,9 % du XIXe siècle

- 6,8 % construites après 1900.

(1) Directeur honoraire du service du Plan de la Ville de DIJON

Enfin, pour rester sur le prolongement de la "phalange" des plans des XVe et XVIIIe siècles, "LE PLAN AXONOMETRIQUE DU CENTRE DE DIJON" a été dressé par M. Guy NICOT avec la collaboration des élèves des Beaux-Arts de DIJON, sous la direction de M. BALME, architecte. Ce plan a été établi selon l'état de la ville en 1967, c'est-à-dire au moment des premières études sur le secteur sauvegardé de la Ville de DIJON.

La superposition des quatre plans précités apporte ainsi un crédit de près de quatre cents ans à la structure de DIJON, fidèle à sa période intra-muros.

L'attirance du Palais ducal, établi sur le site de l'ancien prétoire est toujours sensible dans le plan. D'autres monuments publics, notamment les édifices du culte, tels que Saint-Bénigne, Notre-Dame, Saint-Michel, côtoient ces courants anciens de circulation. La priorité chronologique du facteur religieux dans l'extension des villes intra-muros est particulièrement évidente à DIJON ; ville qui sans concéder une place libre de son territoire, aux activités commerciales, sait tirer parti, pendant tout le Moyen Age, de sa situation sur la route de Champagne en ayant un important quartier marchand.

Mais l'acte d'embellissement le plus notable de la capitale bourguignonne est bien la Place Royale, dont le dessin fut donné par Jules Hardouin MANSART en 1686, un an après celui de la place des Victoires de Paris. Le mouvement semi-circulaire, ponctué par des arcatures, rappelle un peu celui de la colonnade circulaire des bosquets de Versailles qui est de la même année. Ce mouvement assure une remarquable présentation au palais ducal, tel fut d'ailleurs le souci de Mansart si l'on se reporte au projet original conservé à la Bibliothèque de la Sorbonne.

L'organisation urbaine en s'étendant ne fait qu'accuser la structure de ce carrefour antique de circulation. Elle respecte cependant quelques enclos monastiques et surtout le domaine de la Colombière que les princes de Condé avaient fait aménager en parc en 1670 par un élève de Le Nôtre, Antoine de Maerle. Son usage fut concédé aux Dijonnais qui le relièrent à leur ville en 1672, par les allées du Parc plantées par la Ville et entretenues par elle, également avec l'aide des Condé. Néanmoins, les terrains libres sont rares à l'intérieur de cette ville qui ne s'en réserva point à cet effet lors des démolitions de ses fortifications sous le second Empire.



Eglise Saint · Bénigne

Le chemin de fer a joué, certes, un rôle important dans l'évolution de DIJON. En reliant cette ville à tant d'autres, il a cependant marqué son plan d'une césure qui, loin d'en cadencer la composition, constitue une barrière physique qui a longtemps bloqué la ville vers l'Ouest, en isolant de celle-ci la fameuse Chartreuse de Champmol appartenant si profondément à son histoire.

Le centre de DIJON est une gerbe de monuments où se distinguent, parmi les nombreux hôtels parlementaires des XVIIe et XVIIIe siècles, quelques édifices religieux ainsi que le prestigieux Palais de Ducs de Bourgogne.

L'inventaire architectural de DIJON, porté en marge du plan archéologique établi en 1966, montre l'importance de la richesse du patrimoine de DIJON. Si présenter de manière exhaustive cette liste ne paraît pas possible dans ce rapport, il est cependant indispensable de s'en imprégner au niveau de la présente étude par une énumération des principaux éléments.

. Eglise Notre-Dame

Elevée au XIIIe siècle, cet édifice se révèle le plus pur témoignage de l'architecture gothique en Bourgogne. Des prouesses techniques supportent avec élégance de fines arcatures où les détails sculpturaux gardent leur subtile signification.

. Eglise Saint-Jean

Construite au milieu du XVe siècle, avec un transept exceptionnellement large, elle est privée de l'originalité de son choeur carré, détruit il y a un peu plus d'un siècle et demi parce qu'il gênait la circulation !

. Cathédrale Saint-Bénigne

La crypte est la base de la basilique romaine construite au XIe siècle et dont le choeur formait rotonde à l'instar du Saint-Sépulcre. La cathédrale Saint-Bénigne date du XIIIe siècle et fut le témoin pendant cinq cents ans de la visite solennelle des ducs de Bourgogne venant recevoir l'anneau de puissance des mains de l'abbé, et promettre le maintien des privilèges monastiques et des franchises d'une commune libre.



Eglise Saint - Michel

. Eglise Saint-Philibert

Cette église du XIIe siècle, coiffée au XVIe siècle d'une belle flèche en pierre, recèle dans ses fondations les bases de l'ancienne basilique mérovingienne Paschasie, disciple de Saint-Bénigne.

. Eglise Saint-Michel

Cet édifice commencé au XVe siècle dans le style gothique flamboyant ne reçut une façade qu'en pleine Renaissance, ce qui explique le contraste entre cette façade exubérante et le calme du vaisseau gothique.

. Le Palais Ducal

Résultant d'un programme créé au rythme des besoins séculaires, il recèle néanmoins le caractère homogène de sa haute signification.

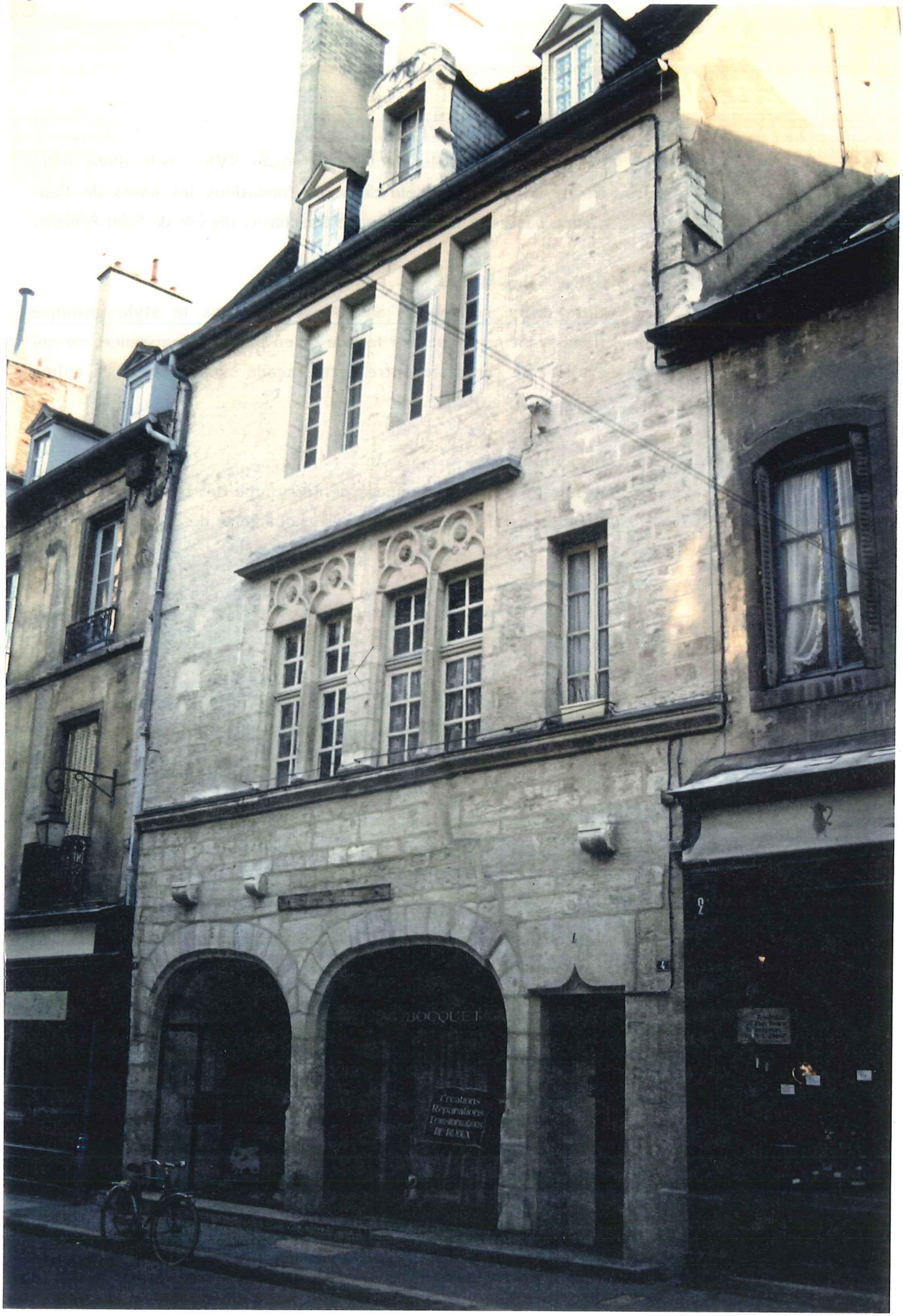
La Tour de Bar, édifiée par Philippe le Hardi, porte le nom de René de Bar qui y fut prisonnier de 1431 à 1435.

Le Grand Corps de Logis, élevé sous Philippe le Bon, présente déjà une architecture ouverte qui recueillera plus tard les tombeaux des ducs venant de la Chartreuse de Champmol.

La Tour de la Terrasse ou Grande Tour, dite Tour de Philippe le Bon, contient l'escalier à vis de deux cents marches nécessaire pour l'accès à la salle des gardes.

Les cuisines reconstruites en 1418 présentent une surface de cent quarante cinq mètres carrés, couvertes par un ensemble de voûtes supportées par huit colonnes et retenues par une clef annulaire formant ventilation. Trois cheminées au manteau imposant restituent l'importance des préparations culinaires pratiquées en ce lieu.

Le Palais des Etats et le Logis du Roi reçurent des adjonctions successives au cours du XVIIIe siècle ; parmi celles-ci, l'aile longeant la rue de la Liberté, sur les plans de Gabriel père avec son magnifique escalier monumental en 1737, et la Chapelle des Elus à l'extrémité Nord de l'aile des Etats.



Hôtel des Griffons

Nous ne pouvons ici qu'évoquer le souvenir de l'abbaye de Champmol qui fut le "Saint-Denis" des ducs de Bourgogne. Claus Sluter, venu des Pays-Bas en 1385, se mit pendant vingt ans au service d'une expression sculpturale nouvelle, faite à la fois d'un réalisme puissant et d'une profonde sensibilité. Le Puits des Prophètes prit le nom du personnage le plus saisissant, Moïse. Les tombeaux de Philippe le Hardi, de Jean-Sans-Peur et de sa femme Marguerite de Bavière, ainsi que les quatre-vingts pleurants d'albâtre perpétuent la présence en ce musée du Palais Ducal de l'existence de l'abbaye extra-muros.

Les hôtels particuliers et les maisons intéressantes sont si nombreux qu'on hésite à n'en citer que quelques exemples...

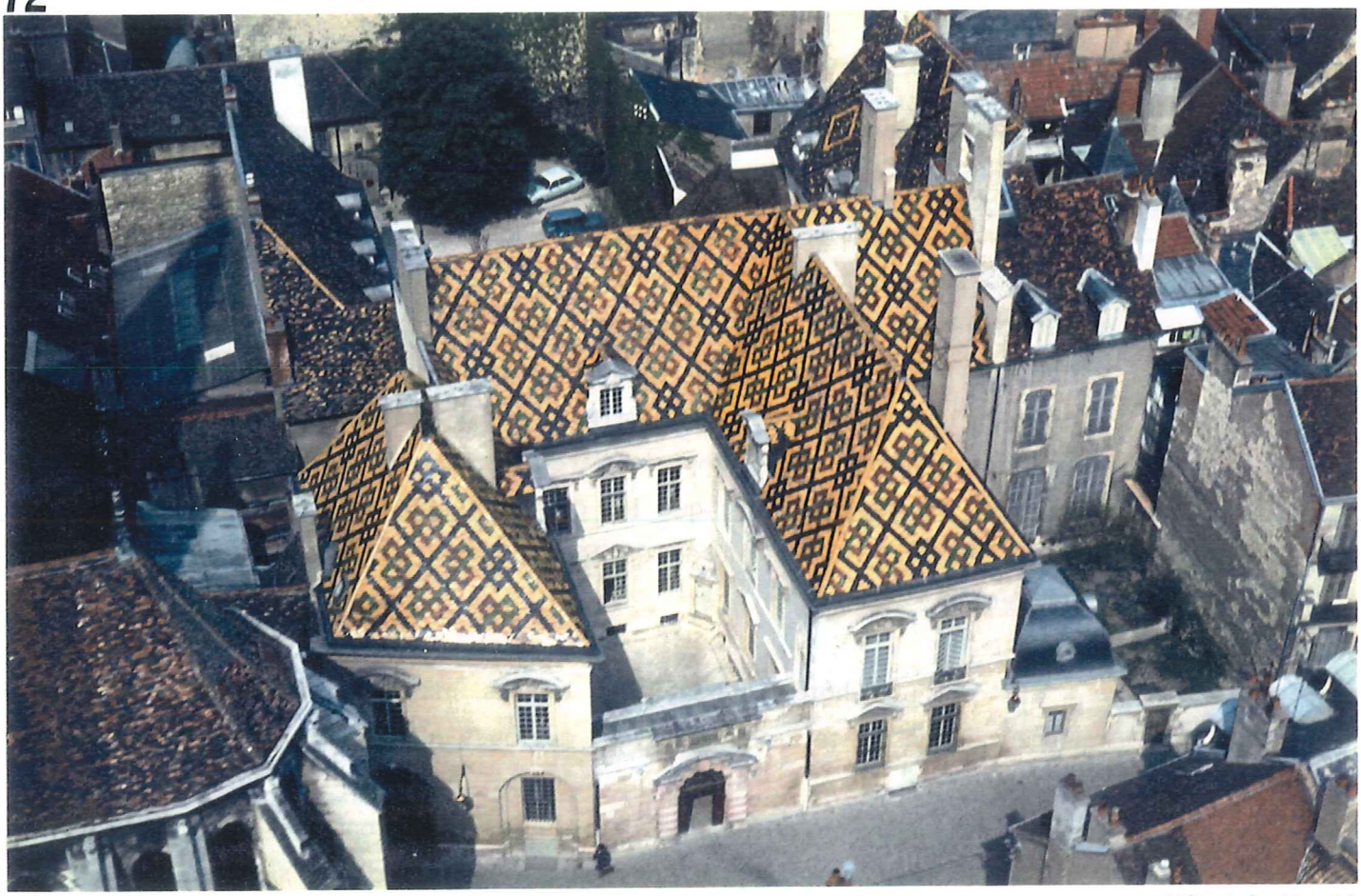
Non loin du Palais Ducal, la rue Chaudronnerie possède l'HOTEL DES GRIFFONS dont la façade construite à la fin du XIIIe siècle ou au début du XIVe siècle est ainsi l'une des plus anciennes façades de DIJON.

De l'hôtel construit par Nicolas Rolin vers 1440, il ne reste que quelques éléments architecturaux ; l'installation de l'hôtel de ville en 1500 explique l'actuelle façade rue Jeannin qui date de 1670 et 1680, ainsi que l'aménagement de la grande salle du Conseil de Ville au premier étage. Aujourd'hui, les ARCHIVES DEPARTEMENTALES occupent cet ancien hôtel.

Le Palais de Justice commencé en 1511 reçut une façade d'Hugues Sambin en 1572, en même temps que la grande salle des Pas Perdus construite par Hugues Brouhée, et qui conserve sa charpente primitive.

La rue des Forges est un ruban de l'histoire dijonnaise. Au 36, l'HOTEL CHAMBELLAN construit vers 1430 par Henri Chambellan, vicomte maïeur ; au 56, l'hôtel MOREL-SAUVEGRAIN qui date de 1436, est dû à Jean Morel, époux de Symone Sauvegrain, nourrice du Téméraire ; au 38, fut bâtie en 1561 par Jean Maillard cette maison à la façade exubérante attribuée à Hugues Sambin, et qui est appelée aujourd'hui MAISON MILSAND du nom des récents propriétaires.

L'ECHAUGUETTE DE L'HOTEL DE BERBIS semble "escargaiter" l'actuel square des Ducs ; cheminement qui nous ramène rue Chaudronnerie, devant la célèbre MAISON DES CARIATIDES construite au début du XVIIe siècle.



Hôtel de Vogüé



Maison Millière

Avec ce siècle naissant, DIJON recevait le prototype des hôtels parlementaires qui allait en faire l'apanage de son histoire architecturale. En effet, si l'HOTEL DE VOGUE, construit au début du XVIIe siècle, atteste quelques réminiscences du XVIe siècle, il se révèle davantage le premier exemple d'une liste particulièrement importante d'hôtels privés construits sous l'égide d'une culture éprise d'humanisme. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter une fois de plus à la liste marginale du plan archéologique établi en 1966.

L'architecte qui a construit l'hôtel de Voguë était Estienne Bouhier, fils de Jean Bouhier, conseiller au Parlement de Bourgogne et de Catherine Millière.

Cet illustre nom de DIJON nous rappelle la MAISON MILLIERE, édifiée en 1482 par Guillaume Millière, marchand "derrière l'église Notre-Dame, pour faire l'embellissement de la rue". Cette ancienne rue Notre-Dame, aujourd'hui rue de la Chouette, rencontre la rue Verrerie au pied de l'HOTEL-LERIE DE LA CROIX DE FER. Ce logis caractéristique du XVe siècle, avec ses deux étages à encorbellement posés sur un rez-de-chaussée en pierre, en gardant le souvenir de l'épisode historique de l'aventure de la "Petite Reine" Odette de Champdivers, est aussi un reflet des nombreuses hostelleries qui animèrent longtemps la ville de Dijon.

A ces exemples commerçants, s'ajoute la pittoresque MAISON AUX TROIS VISAGES construite vers 1470 par Jehan de Maulpas, rare représentant de la petite noblesse en ce temps des ducs de Bourgogne.

L'importance de l'emprise au sol et la présence antérieure de l'immeuble à l'Est semblent justifier la décomposition de cet édifice en trois parties, formant pignons sur rue. C'est ainsi que déjà en 1494, les Dijonnais l'appelaient la Maison aux Trois Visages. Citer cette maison sans évoquer l'exemple qu'elle constitue dans l'histoire des constructions serait une regrettable omission. En effet, un document photographique (Dijon, son passé évoqué par ses rues, E. Fyot) montre ce qu'était "la Maison aux Trois Visages" en 1927 : "une carapace uniforme d'enduit sert de fond banal aux inscriptions commerciales énormes..."

Mais le centre de Dijon c'est aussi une juxtaposition d'hôtels particuliers plus ou moins fastueux.



Maison aux Trois Visages

Le XVIIIe siècle ne fait que développer l'hôtel suivant l'ampleur de la composition d'un corps principal, flanqué de deux ailes en retour, sur une cour d'honneur, qui forme clôture sur rue et dans laquelle s'insère un portail toujours à l'échelle de l'édifice. Il faut également noter les raffinements d'une ferronnerie plus habile, et d'une ébénisterie particulièrement ouvragée, tels qu'en témoignent encore l'HOTEL BOUHIER DE LANTENAY, actuellement Préfecture, l'HOTEL DE L'ACADEMIE, l'HOTEL FYOT DE NEUILLY et bien d'autres.

Pour les maisons, deux traits essentiels doivent être notés : c'est d'une part la permanence des grands toits qui rappellent ce souci des victuailles en périodes difficiles et d'autre part, les arcades commerçantes qui abritent en toutes saisons les activités d'une vie sociale intense.